



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent des pêches et des océans

---

FOPO • NUMÉRO 091 • 1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 27 mars 2018**

**Président**

M. Scott Simms



## Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 27 mars 2018

• (0845)

[Traduction]

**Le président (M. Scott Simms (Coast of Bays—Central—Notre Dame, Lib.)):** Bonjour à tous.

Comme vous pouvez le voir sur l'horaire initial, nous avons prévu diviser la réunion en deux plages de une heure. Habituellement, à cette période de l'année, nous ne sommes pas au beau milieu de ce que nous appelons la « saison folle », mais c'est bien ce qui se passe actuellement, et il y a des votes toute la journée. La Chambre n'ouvre pas avant 10 heures, et il est donc possible qu'il y ait des votes de 10 heures à 10 h 45.

Plutôt que de créer un deuxième groupe qui n'aurait peut-être pas eu l'occasion de témoigner, nous avons décidé de passer tous les témoins dès le début, dès maintenant. Tout le monde aura donc 10 minutes, puis nous passerons aux questions. De cette façon, si on manque de temps pour la période de questions, tant pis, mais je ne voulais pas courir le risque de ne pas avoir le temps d'entendre le deuxième groupe du tout. Certains d'entre vous viennent de très loin, et ce pauvre Glen a même dû prendre le bateau pour venir ici.

**M. Glen Best (pêcheur, Glen and Jerry Fisheries Inc., à titre personnel):** Je viens tout juste d'arriver, de justesse.

**Le président:** Et il vient tout juste d'arriver de justesse. Vous voyez? C'est ce dont je parle.

**M. Glen Best:** Il y a eu une satanée panne. Une autre.

**Le président:** Le traversier est tombé en panne. Nous avons un traversier, mesdames et messieurs. Il est capricieux, c'est le moins qu'on puisse dire. Nous parlons du traversier de l'île de Fogo.

De toute façon, avant que je m'attire des ennuis, bonjour à tous. Ce matin, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous parlons d'une étude concernant les politiques sur la longueur des bateaux et l'émission de permis pour la pêche commerciale dans le Canada atlantique, conformément à une motion présentée par M. McDonald, de la circonscription d'Avalon, qui vient au deuxième rang des plus belles circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador.

Je veux présenter nos témoins. Nous accueillons Billy Stratton, pêcheur, et Roy Careen, pêcheur pour CHY Enterprises Limited. Henry Thorne est aussi pêcheur, tout comme Glen Best de Glen and Jerry Fisheries Inc. Jerry est son frère, pour ceux qui se le demandent. Nous accueillons aussi, par vidéoconférence, Collin Greenham.

Collin, merci d'être en ligne. Vous êtes à St. John's, c'est exact? Vous nous entendez?

**M. Collin Greenham (pêcheur, à titre personnel):** Oui, je vous entends très bien.

**Le président:** Parfait.

Donc, je vous rappelle encore que, lorsqu'on commencera la période de questions, si vous avez une question pour M. Greenham, dites son nom, puis posez votre question. Il participe par vidéoconférence et c'est donc difficile pour lui de savoir à qui vous parlez.

Nous accueillons, en outre, Eldred Woodford, membre du conseil côtier de la FFAW, mais aussi, bien sûr, lui aussi pêcheur de plein droit, et chasseur de phoques; d'ailleurs, c'est lui qui assume aussi la présidence de l'Association des chasseurs de phoques. Enfin, nous entendons Keith Smith, membre de Fish, Food and Allied Workers.

Vous comparez au nom de la FFAW aujourd'hui, c'est exact?

**M. Keith Smith (pêcheur et membre du Conseil côtier, Fish, Food and Allied Workers):** Oui.

**Le président:** D'accord. Nous allons commencer par M. Stratton.

Encore une fois je rappelle à tous que vous avez au plus 10 minutes pour présenter votre déclaration. Ne vous en faites pas s'il vous faut moins de 10 minutes. Si vous voulez tout simplement dire deux ou trois choses, n'hésitez pas, mais, peu importe, vous aurez la parole pour un maximum de 10 minutes. Je vais être un peu strict à cet égard, parce que beaucoup de personnes témoignent.

Monsieur Stratton, allez-y, s'il vous plaît.

**M. Billy Stratton (pêcheur, à titre personnel):** Merci de m'accueillir ici aujourd'hui.

Je suis pêcheur à temps plein de Calvert, à Terre-Neuve. Le premier sujet dont je veux parler, c'est le saumon. Je possède un permis de pêche commerciale du saumon. Je ne crois pas que nous sommes traités équitablement en ce qui concerne cette ressource. La pêche est fermée depuis maintenant près de 28 ans. Lorsque tout a été arrêté, John Crosbie nous avait dit que l'interdiction allait durer cinq ans.

Je ne crois pas que nous soyons traités équitablement vu la façon dont les choses se passent. On dirait qu'on nous a blâmés d'avoir détruit la pêche au saumon ou je ne sais quoi, lorsqu'on a mis fin à nos activités. Cependant, les statistiques révèlent que ce n'était pas nous. Les responsables ont fermé les rivières et tous les endroits où allaient les pêcheurs à la ligne et je ne sais quoi d'autre. J'ai écouté Gerry Byrne à la radio et à la télévision lorsqu'il a blâmé les braconniers. Qu'est-ce qui se passe dans ce dossier?

Selon moi, si on rouvre la pêche, on devrait nous permettre de nous y adonner à nouveau. Soit ça, soit vous devez trouver une façon raisonnable de nous racheter. Nous ne sommes que 43. C'est tout ce qui reste des 105 pêcheurs initiaux. Je ne vois aucune raison pour laquelle les responsables ne peuvent pas trouver une façon de nous racheter, de nous sortir de l'équation, si c'est ce qu'ils désirent. C'est soit ça, soit il faut rouvrir la pêche, nous donner les mêmes droits que ceux dont bénéficient les autres sur les rivières. À mon avis, on nous a écartés du revers de la main, et l'heure est venue pour nous de reprendre notre place. Je fête bientôt mes 61 ans, en passant, et je suis le plus jeune des 43 pêcheurs restants.

L'autre sujet dont j'aimerais parler concerne les permis de pêche du noyau et extérieurs au noyau. À cet égard, certaines personnes sont laissées pour compte.

Voici un exemple: mon père est revenu de la Deuxième Guerre mondiale et il a commencé à pêcher. Il a pêché pendant environ, je dirais, probablement 40 ou 50 ans, je ne saurais vous dire. Nous pêchions ensemble. J'ai commencé lorsque j'avais 15 ans, et j'ai obtenu un emplacement à Calvert. Nous pêchions tous, chacun d'entre nous le faisait. Mon père s'occupait de l'argent. J'avais 15 ans à l'époque... Puis, lorsqu'il a dû prendre sa retraite, il aurait pu vendre le tout pour 33 000 \$, mais les soeurs et les frères de ma mère sont plutôt venus pêcher avec nous. Ils travaillent encore avec nous et ils chargent des casiers à crabes dans les bateaux aujourd'hui même, pendant que je suis ici.

En cours de route — vous savez, je ne peux pas comprendre et je ne vois pas ce qu'il y a de bien là-dedans —, il lui a cédé... Pêcher, c'est tout ce qu'il a fait dans sa vie. Il n'a fait rien d'autre, rien d'autre, seulement la pêche. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ce permis a été sorti du noyau, et si quelqu'un pouvait vous dire ou je ne sais pas, peu importe... L'autre chose, c'est que nous pêchons encore ensemble. Il a un bateau de 29 pieds et 11 pouces. Actuellement, la morue est de retour. Comment est-il censé aller pêcher? Il avait le même quota, la même chose que l'autre. De quelle façon est-il censé aller pêcher à 70 ou 80 milles au large, ou peu importe, dans un bateau de 29 pieds et 11 pouces, contre un gars qui a un bateau de 65 ou 45 pieds?

Il faut faire quelque chose avec ce système. Soit vous laissez ces pêcheurs avoir un plus gros bateau... Vous savez, si nous partons au large, je le traîne dans un bateau de 29 pieds. C'est une question de sécurité. C'est ce dont ils parlent, de sécurité, alors si c'est une question de sécurité, je ne comprends pas pourquoi les choses sont ainsi.

Cette année seulement, je crois que certains pêcheurs resteront à terre parce qu'ils n'ont pas de bateau pour aller pêcher, et ils ont droit à la même quantité de poisson... Si j'ai droit à 3 000 livres de poisson et que je fais partie du noyau, il n'y a pas de limite... et j'ai tous les types de permis que vous pouvez imaginer, non? Si j'ai droit à 3 000 livres de poisson, et lui aussi... mais on ne lui permet pas d'avoir un bateau pour aller pêcher. Bon sang, il y a vraiment quelque chose qui ne fonctionne pas avec le système, mais je ne sais pas quoi. J'aimerais qu'on fasse quelque chose avec cet aspect des choses.

Je vais vous présenter un dernier petit scénario avant d'arrêter, parce que vous ne voulez pas me voir quand je m'y mets vraiment. Je m'en tire bien, non?

**Des voix:** Ha, ha!

**M. Billy Stratton:** Je vais vous fournir un bref historique de la morue. J'ai obtenu un emplacement à Calvert quand j'avais 15 ans. Nous étions 11 à participer au tirage. J'ai remporté la meilleure, la

meilleure concession. Nous avons pêché plus de 6 000 livres de poissons cette année-là, seulement à cet endroit. C'était en 1975. Je l'ai remportée à nouveau... Je vous donne tout simplement ces statistiques pour que vous compreniez que les stocks de morue fluctuent.

● (0850)

J'ai tiré la même concession à nouveau en 1983. Combien de poissons croyez-vous que j'ai pêchés cette année-là, en 1983? J'ai raconté cela à quelqu'un il n'y a pas longtemps, et vous savez ce qu'il a dit? Il a dit: « J'imagine que tu as pêché 1 million de livres. » Vous savez combien j'en ai pêché? Trente-six mille livres. C'était toute une réduction, non? Oui. Mon père l'a remportée en 1989 ou 1990, et nous avons pêché plus de 400 000 livres de poisson, et ce, pour une seule raison: la morue. Bon sang qu'on a pêché de la morue cette année-là.

De toute façon, j'ai terminé. Quelqu'un d'autre peut prendre la parole.

● (0855)

**Le président:** Merci, monsieur Stratton. C'est bien dit.

Monsieur Careen.

**M. Roy Careen (pêcheur, CHY Enterprises Limited, à titre personnel):** Bonjour, monsieur le président, et bonjour aux membres du Comité.

Je tiens à remercier tout spécialement mon député, M. Ken McDonald, de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je suis pêcheur depuis 1979; j'ai donc passé 39 ans dans l'industrie de la pêche. Comme vous pouvez probablement le voir, je ne suis certainement pas dans mon élément, ici, aujourd'hui. Je n'ai jamais parlé en public. La plupart du temps, on me trouve sur la jetée ou dans un de mes bateaux de pêche en train de dire ce que je pense ou de raconter des histoires.

**Des voix:** Ha, ha!

**M. Roy Careen:** Le comité permanent réalise une étude sur la longueur des bateaux dans nos provinces du Canada atlantique. Ici, je souligne « provinces du Canada atlantique ». Personnellement, aujourd'hui, je vais parler du transfert et de la location des permis, dans la mesure où ces mesures ont eu une incidence sur notre participation, ma famille et moi, à l'industrie de la pêche.

Mais, avant de commencer, je veux vous parler de longueur de bateaux, puisque des membres de ma famille et certains de mes amis sont actuellement touchés par cette réglementation. Un cousin et un bon ami à moi est dans l'incertitude actuellement. Il retire en ce moment quatre pieds à un bâtiment qu'il a acheté en attendant l'approbation ou le refus du MPO quant à savoir s'il peut utiliser son bateau pour pêcher durant la saison qui s'en vient et qui commence dans seulement quelques jours. En réalité, cet homme pêche seulement en zones côtières. Il a des quotas individuels de morue et de crabe, alors le fait que son bateau soit long de 30 ou de 50 pieds devrait vraiment n'avoir aucune importance.

Comme je l'ai dit tantôt, j'ai commencé à pêcher il y a 39 ans. J'étais un jeune garçon dans une collectivité qui devait sa survie financière exclusivement à la pêche. Aujourd'hui, la même collectivité est très différente. Il y a des années, beaucoup de jeunes qui grandissaient dans les régions rurales de Terre-Neuve déménageaient pour gagner leur vie ailleurs. Il n'y avait pas assez d'argent à faire dans l'industrie de la pêche. Un des principaux facteurs pour expliquer cette situation, c'était que, en tant que pêcheur, on ne pouvait pas combiner des permis ni avoir droit au jumelage.

Cependant, à ce moment-là, s'il y avait 50 permis dans une collectivité, par exemple, et qu'on comptait 4 hommes par bateau, cela signifiait qu'il y avait 200 pêcheurs qui pouvaient travailler. À ce moment-là, le syndicat et le MPO étaient contre le fait de combiner des permis ou de procéder à des jumelages, parce qu'ils voulaient garder les emplois dans les collectivités de Terre-Neuve, et, à l'époque, c'était la bonne décision.

Les régions rurales de Terre-Neuve ne sont pas, comme nous le savons, ce qu'elles étaient il y a 30 ans. Les temps ont changé, et les politiques, les règles et la réglementation mises en place par le MPO et notre syndicat doivent aussi changer. Nous devrions encourager nos jeunes à revenir travailler dans le secteur de la pêche, pas les empêcher de le faire. En tant que pêcheurs, nous sommes ce qu'on appelle une race en voie de disparition. La plupart sont nés dans une famille de pêcheurs, et c'est là le legs de leur famille; c'est mon cas.

Vu l'épuisement des stocks de la plupart des espèces, comme le crabe, la morue, le capelan et les crevettes, bientôt, la plupart des pêcheurs auront besoin de plus d'un permis pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, et pour aussi permettre à leurs quatre ou cinq membres d'équipage de subvenir aux besoins de leur propre famille.

Comme on en a déjà discuté durant les procédures, comment se fait-il que, lorsqu'un pêcheur à Terre-Neuve loue un bateau, le MPO exige que le bateau demeure à son nom pendant 12 mois? Un pêcheur en Nouvelle-Écosse, la province voisine, peut louer un bateau pendant un mois et il est ensuite libre d'utiliser son bateau après un mois pour pêcher d'autres espèces. Un pêcheur comme moi à Terre-Neuve doit attendre 12 mois pour faire la même chose.

Je viens d'une famille de sept garçons et quatre filles. Nous participons tous à la pêche et à l'industrie, nous possédons des permis et nos propres bâtiments. Dans mon entreprise familiale, nous avons besoin de quatre bateaux de pêche pour respecter nos permis et nos quotas. Je commande deux bâtiments, et mon fils commande les deux autres, alors que, en réalité, nous devrions pouvoir utiliser deux bâtiments plutôt que quatre, comme le font les pêcheurs en Nouvelle-Écosse. Le fait de procéder ainsi permettrait de réduire nos dépenses de moitié et encouragerait mon fils — et des jeunes pêcheurs — à rester dans le secteur de la pêche, puisqu'ils pourraient gagner leur vie décentement pour eux et leur famille.

● (0900)

Par exemple, il y a environ 10 ans, mon fils et moi avons acheté deux permis de pêche du thon blanc de l'Atlantique. Chaque année, en septembre, nous partons avec nos deux bâtiments et parcourons une distance de 410 milles, jusqu'à l'autre côté du golfe, en Nouvelle-Écosse, pour pêcher le thon. La pêche au thon est une pêche soumise à des quotas individuels, et chaque bateau se voit remettre un certain nombre d'étiquettes. En 2017, nous avons eu chacun 7 étiquettes pour chacun de nos bâtiments, pour un total de 14 à nous deux. Nous savions que nous étions en juin. En tant que père et fils, nous sommes une entreprise familiale, et nous avions 14 étiquettes. Pourquoi devons-nous utiliser deux bateaux — pour un total de 410 \$ pour traverser le golfe, aller pêcher et ensuite revenir —, alors que nous pourrions y aller ensemble ou louer un bateau pendant un mois pour pêcher ce thon, plutôt que d'y aller à deux bateaux comme nous devons le faire actuellement?

Et, pendant ce temps-là, des 13 bâtiments qui participent à la pêche du thon, 3 sont des bâtiments de Terre-Neuve, et les 10 autres viennent de Conne River et de Nouvelle-Écosse. Contrairement à nous, ces propriétaires de bateaux de la Nouvelle-Écosse ont le droit

de louer des bateaux à court terme, pendant un mois, tandis que nous devons les louer à l'année.

Comme vous pouvez le voir, à mesure que les temps changent, nous devons nous adapter aussi. Une pêche qui change exige des règles, des règlements et des politiques qui changent. Il faut encourager les jeunes à rester dans le secteur de la pêche, pas essayer de les en repousser. Les jeunes ne resteront pas dans une industrie s'ils ne peuvent pas bien gagner leur vie.

En conclusion, j'aimerais souligner que le MPO et le syndicat ne devraient pas trop s'inquiéter des pressions exercées sur les stocks de poisson. En réalité, la majeure partie des pêcheurs des régions rurales de Terre-Neuve ont plus de 55 ans, et le temps réglera tout ça. De plus, lorsque vous modifiez les politiques, les règles et les règlements qui influent sur les pêcheurs, assurez-vous que les personnes directement touchées participent au processus décisionnel et ne sont pas laissées de côté. Le 1<sup>er</sup> avril, ce sera le temps d'aller pêcher.

Merci.

**Le président:** Merci, monsieur Careen, et félicitations. Vous avez commencé en disant que vous n'étiez pas dans votre élément. Eh bien, vous venez de nous prouver le contraire. Vous avez fait du très bon travail, monsieur. Merci.

Monsieur Thorne, vous avez jusqu'à 10 minutes, s'il vous plaît.

**M. Henry Thorne (pêcheur, à titre personnel):** Bonjour, monsieur le président, et bonjour aux membres du Comité.

Je m'appelle Henry Thorne et je vais vous parler un peu de moi. Je pêche maintenant depuis 38 ans. Je représente la cinquième génération de pêcheurs dans ma famille. Mes frères et moi avons commencé à pêcher dans de petits bateaux côtiers et nous avons travaillé dur pour assurer la croissance de notre entreprise, qui inclut maintenant un certain nombre de petits et de grands bateaux. Nous en avons plusieurs.

J'aimerais vous parler de la longueur des bateaux de pêche. Selon moi, il faudrait laisser les pêcheurs déterminer la taille du bateau qu'ils peuvent utiliser de façon sécuritaire et abordable. Vu la quantité de permis attribués, les pêcheurs prendraient les bonnes décisions quant à la taille des bateaux.

J'aimerais aussi vous parler de la capacité des bâtiments. La longueur et la capacité des bâtiments sont indissociables. Il faudrait laisser ces décisions aux pêcheurs, parce qu'ils ont peut-être besoin d'un plus gros bateau pour assurer leur sécurité et attraper du poisson de meilleure qualité. De plus, la façon de pêcher change elle aussi, et, dans un avenir rapproché, nous aurons peut-être besoin de pêcher différents types de poissons et différentes qualités de poissons, ce que les bateaux que nous avons actuellement ne permettront peut-être pas. Il faudrait laisser aux pêcheurs le soin de prendre ces décisions. Vous savez, nous aurons peut-être besoin de plus gros bateaux. Je crois que, si on laisse les pêcheurs tranquilles, ils détermineront très rapidement la taille de bateaux qui leur convient.

Passons maintenant à la question des transferts de permis de pêche côtière et hauturière. Selon moi, ce pourrait être une très bonne chose pour la pêche. Au cours des trois dernières semaines, j'ai eu l'occasion de visiter Fortune, une petite collectivité sur la côte Sud de Terre-Neuve. Il y avait 5 ou 6 bâtiments de 65 pieds loués par OCI pour pêcher un quota de sébaste en haute mer. Ces bateaux ont fourni à l'usine assez de poissons pour employer de 50 à 60 travailleurs pendant plusieurs semaines. De plus, la ville a bénéficié de la présence des pêcheurs, qui ont dépensé pour acheter des choses toutes simples, comme l'épicerie, du carburant et diverses fournitures. Selon moi, il devrait y avoir plus de ce genre de coopération entre les intervenants de la pêche côtière et de la pêche hauturière. On peut pêcher davantage d'espèces de cette façon, ce qui aiderait d'autres petits villages comme Fortune. Ce serait aussi bénéfique pour un plus grand nombre de petits bâtiments de pêche côtière.

En ce qui concerne la période de transfert d'exploitants, personnellement, je crois que cette décision devrait revenir aux pêcheurs. Si un pêcheur veut transférer quelque chose, permettez-lui de dire au MPO que c'est ce qu'il veut et laissez-le déterminer pendant combien de temps. Je ne crois même pas qu'on devrait imposer un certain nombre de jours à cet égard. Laissez les pêcheurs décider. Certains pêcheurs voudront peut-être une entente de quelques mois, ou peut-être que quelques jours suffiront. Je m'éloigne un peu du sujet, mais, assurément, le délai que nous avons actuellement, qui est de 12 mois, ne fonctionne pas. C'est trop limitatif. Les pêcheurs ont une entreprise à exploiter, et il faut leur laisser une certaine marge de manoeuvre pour y arriver.

Je vais vous donner un exemple. Un bateau de 65 pieds est passé par le centre maritime il y a deux ou trois ans pour être réparé et mis à niveau. Avant que nous ayons terminé le travail, un pêcheur de Nouvelle-Écosse a voulu l'acheter. À ce moment-là, nous n'avions pas l'intention de le vendre, mais le pêcheur nous a fait une offre très généreuse, et nous devions y réfléchir. Après y avoir bien réfléchi, nous avons décidé de le vendre, puis d'en construire un nouveau. C'était en octobre, et le seul problème que nous croyions avoir, c'est qu'il fallait déterminer avec quoi nous allions pêcher durant la prochaine saison. Il n'était pas possible pour nous de construire un bateau assez vite pour la prochaine saison de pêche. Nous avons expliqué ce problème au pêcheur de la Nouvelle-Écosse, et nous avons mis au point un plan.

Le plan, c'était que le pêcheur de Nouvelle-Écosse allait pêcher durant les mois d'hiver, de novembre à mars, et ramener le bateau à Terre-Neuve afin que nous puissions pêcher durant l'été, d'avril à septembre. Nous pourrions ensuite lui retourner le bateau à l'automne, et tout le monde serait heureux. Nous nous sommes présentés devant le MPO avec nos contrats en main, y compris l'entente de financement du nouveau bateau, la vente et l'accord relativement au bateau de 65 pieds actuel ainsi qu'un accord entre les deux parties quant à l'utilisation de ce bateau. Nous avons présenté la demande au MPO et, surprise, notre demande a été refusée. Après d'interminables appels et après que nous ayons quasiment perdu la vente de notre bateau, le MPO a finalement accepté. C'était ridicule.

Pour ce qui est des fusions, selon moi, c'est l'une des meilleures politiques que le MPO a mises en place pour aider les pêcheurs. Avec de petits changements, nous pouvons l'améliorer encore plus. Il y a certains bons points dans cette politique. Elle offre aux pêcheurs une façon d'élargir leur entreprise de pêche. Elle leur fournit une façon de prendre leur retraite dans la dignité. De plus, elle ne coûte rien aux contribuables et elle coûte peu au gouvernement. De plus, au fil du temps, elle réduira le nombre de pêcheurs et permettra à ceux qui restent de mieux gagner leur vie.

● (0905)

L'un des défauts de la politique sur les fusions, une des choses qui, selon moi, ne vont pas, c'est qu'elle ne va pas assez loin. Il est indiqué qu'il y a une limite au nombre de permis qu'une personne peut posséder au sein de son entreprise. C'est là où je trouve la mesure problématique: elle empêche un pêcheur qui veut acquérir plus de permis de le faire. Puis, cette personne reste sur les lignes de côté et regarde des transformateurs acquérir les permis sur lesquels elle aurait pu mettre la main. Si on nous permettait d'avoir plus de permis, on empêcherait les transformateurs d'en acquérir plus, mais, en raison de la limite indiquée dans la politique, on ouvre la porte aux transformateurs, et c'est eux qui peuvent acheter des permis plutôt que des pêcheurs.

Pour terminer, je tiens à remercier tout le monde de m'avoir écouté. Je vais conclure avec la remarque qui suit:

Laissez-nous pêcher et laissez-nous exploiter nos opérations comme des entreprises. S'il vous plaît, éliminez certains de ces stupides obstacles afin que nous puissions pêcher et être prospères.

Merci.

**Le président:** Merci, monsieur Thorne.

Nous poursuivons tout de suite avec nos pêcheurs. Monsieur Best, vous avez jusqu'à 10 minutes.

**M. Glen Best:** Bonjour, monsieur le président, et bonjour aux membres du Comité. Je tiens à remercier le Comité de me donner l'occasion de parler aujourd'hui. Je crois avoir rencontré certains d'entre vous en 2016 lorsque vous êtes passés par la Fogo Island Inn, qui est une très belle auberge sur l'île. Vous vous en souvenez? De toute façon, je suis heureux de vous revoir.

Je m'appelle Glen Best, comme on vous l'a dit, et je suis pêcheur sur l'île Fogo, qui est située sur la côte Nord-Est de Terre-Neuve. Mon frère et moi — et mon père, maintenant dans une moindre mesure — exploitons une entreprise de pêche de plusieurs espèces, et je souligne le mot « entreprise », parce que la pêche est devenue une industrie qui exige beaucoup d'argent pour assurer le fonctionnement, pour être rentable et pour offrir des emplois bien rémunérés aux propriétaires et aux membres d'équipage. Notre famille a investi près de 5 à 7 millions de dollars en capital pour bâtir notre entreprise et acquérir des bâtiments, des permis et du matériel; c'est une grande réalisation dont nous pouvons être fiers, selon moi.

L'impression que je ressens souvent au sein de l'industrie, lorsque je parle aux pêcheurs, c'est un sentiment de frustration, et je parle d'une frustration avec un « F » majuscule. Vous l'avez sentie chez les personnes qui ont déjà témoigné. Tout le monde est frustré, et la frustration augmente chaque année. Chaque année, il y a de nouvelles règles qui limitent la façon dont nous travaillons, que ce soient des réductions de quotas, des règles de location, les dates des saisons, les quantités de voyages ou les règles sur les prises. La liste est longue. Je pourrais énumérer les problèmes pendant une heure.

Il y a un message que j'entends constamment chez les pêcheurs, et c'est qu'ils ont besoin de souplesse pour exploiter leur entreprise. Nous ne pouvons pas mettre plus de poissons dans l'océan, mais nous pouvons travailler en collaboration pour essayer de nous aider les uns les autres à composer avec les ressources limitées dont nous disposons. Et, ici, je parle du jumelage, qui permet à un pêcheur de monter à bord du bateau d'un autre pêcheur afin qu'ils puissent pêcher ensemble. Cela permet de réduire les coûts. Par conséquent, il reste plus d'argent dans les poches des pêcheurs.

Je vais vous donner un exemple personnel, qui ressemble aux expériences dont vous avez entendu parler. Mon frère a un palangrier de 55 pieds. Il a décidé de le vendre en 2016 et de le remplacer par un meilleur bateau. Peu après la conclusion de l'accord de vente, les quotas de crevettes ont été réduits de 40 %; c'était en 2016. Vous devez comprendre que les crevettes étaient notre principale source de revenus à ce moment-là. Le MPO lui a donné un an pour commencer à construire un nouveau bâtiment.

Passons en 2017. Les quotas de crevettes ont été à nouveau réduits de 62 %. On prévoit encore une réduction de 16 % en 2018. De 2015 à 2017, nous sommes passés d'environ 400 000 livres de crevettes à 88 000 livres, alors vous pouvez imaginer qu'une si importante réduction de la production et des revenus a été dévastatrice pour notre entreprise. Les crevettes étaient notre principale source de revenus. De quelle façon peut-on remplacer un bateau lorsqu'on essuie une aussi grande perte de revenus?

Puisque nous avons déjà deux bâtiments... à une époque, nous en avions quatre, et nous avons combiné certaines choses et sommes passés à trois, puis nous avons vendu un bateau, et nous en avons maintenant deux, parce qu'il faut rationaliser notre entreprise. Puisque nous avons déjà deux bâtiments sous-utilisés qui poireautent au quai pendant environ neuf mois par année, je crois que nous devrions pouvoir jumeler nos activités et pêcher nos quotas sur les deux autres bateaux que nous avons. Cela nous donnerait la marge de manoeuvre nécessaire pour diviser les défis liés à la ressource.

Il peut fusionner son quota, et c'est parfait. Il peut le fusionner avec moi et probablement séparer le tout avec mon père et moi. Mais pourquoi devrait-il le faire, après avoir passé toute une vie à pêcher? Pourquoi devrait-il perdre son entreprise du noyau et être obligé de la vendre ou de la fusionner? De cette façon, il perdra aussi ses parts de morue, son statut du noyau, sa possibilité de pêcher le poisson de fond. Peut-être que, plus tard, il voudra réintégrer le secteur des pêches lorsque les choses changeront. Pourquoi ne pouvons-nous pas au moins essayer le jumelage pendant une certaine période pour voir si ça fonctionne? Il doit y avoir des options.

Il y a beaucoup d'autres cas de pêcheurs qui veulent travailler ensemble, que ce soient des frères, des exploitants familiaux ou des étrangers. Je sais que mon père était l'un des pêcheurs les plus actifs sur la côte du Nord-Est. Il pêchait vraiment beaucoup de poissons, c'était probablement lui qui en pêchait le plus sur la côte Nord-Est dans notre coin. Il a dû vendre son entreprise parce qu'il ne pouvait pas permettre à son fils de pêcher ses quotas... son fils avait un bateau de 65 pieds. C'était un jeune homme dans le secteur de la pêche et il voulait poursuivre la tradition. Il avait utilisé toutes les mesures de fusion possibles. Il ne pouvait plus prendre cette production et assurer la croissance de son entreprise. Son père a fini par vendre son entreprise, il a tout cédé. C'était un coup dur pour le jeune homme qui voulait participer à cette entreprise de plusieurs millions de dollars.

Aujourd'hui, la situation dans le secteur de la pêche est malheureuse — certains diront peut-être que la situation est désespérée — et la plupart des populations sont problématiques. Le capelan a diminué de 70 % selon le dernier rapport sur l'état des stocks. Les crevettes dans la zone 6 sont au plus bas niveau historique dans les séries chronologiques. Pour ce qui est du turbot, le quota est très petit, et les bâtiments étrangers obtiennent la plus grande part des quotas. Vu le haut taux de participation dans le secteur de la pêche canadien pour notre portion du quota, cela signifie que les gens qui participent obtiennent des parts très petites, peut-être un maximum de 50 000 livres. La morue affiche une diminution de 30 % de la biomasse cette année, alors que tout le

monde espérait que le renouvellement de cette pêche remplace les stocks de crustacés qui s'amenuisent. Maintenant, plus que jamais, nous avons besoin de marges de manoeuvre pour exploiter nos entreprises. Nous devons pouvoir travailler en collaboration.

• (0910)

Faut-il obliger un pêcheur à dépenser des centaines de milliers de dollars, peut-être même des millions, alors qu'il n'est pas logique de le faire? Cinq frères — ou cinq étrangers, peu importe — devraient-ils être obligés d'investir dans un bateau pour pêcher 3 000 livres de morue par semaine alors qu'ils pourraient tout simplement se jumeler avec quelqu'un d'autre et avoir plus d'argent dans les poches? Devrions-nous surcapitaliser cette industrie au point où on exerce davantage de pression sur les ressources et forcer les ressources halieutiques à s'adapter à nous plutôt que le contraire? Je crois que c'est déjà ce qu'on a fait dans le passé. Et qui paye? Les poissons.

L'industrie de la pêche à Terre-Neuve a de graves problèmes. Les prix élevés du crabe actuellement sont la seule chose qui assure la viabilité des bateaux. Si on réduit le prix du crabe cette année de 2 \$ la livre, certains bateaux ne quitteront pas le quai. Si les gens veulent procéder à des fusions et augmenter leur endettement, c'est parfait. Je suis tout à fait pour les fusions. Remplissez votre assiette, allez-y, mais je crois que nous avons besoin de plus d'options, et l'une d'elles, c'est le jumelage. Nous l'avons déjà fait. Nous avons fusionné. Nous avons dépensé des millions de dollars, mais il faut quand même donner l'option du jumelage aux gens afin de leur offrir une certaine marge de manoeuvre en plus de la possibilité de fusion.

Le secteur de la pêche a changé, et les règles en matière de permis doivent aussi changer. Il y a des options de location à court terme. Je vais répéter ce que M. Careen a dit. Certains groupes à Terre-Neuve, d'après ce que je comprends, peuvent louer un bateau pour une journée. En Nouvelle-Écosse, on peut le faire pour 30 jours. Un pêcheur de Nouvelle-Écosse peut venir à Terre-Neuve et pêcher avec un bateau loué à court terme, terminer sa pêche à Terre-Neuve, puis retourner chez lui en Nouvelle-Écosse et pêcher encore. À Terre-Neuve, il faut procéder à des changements d'enregistrement de 12 mois. Si cela changeait, nous pourrions mettre ce scénario à profit pour nous, plutôt que d'être obligés de vendre nos entreprises ou de les fusionner.

Pour ce qui est de la question de la capacité des bâtiments, je ne sais pas si le secteur des pêches est encore vraiment compétitif. Le crabe est assorti de quotas individuels, et le capelan, le hareng, les crevettes et le turbot sont tous assortis de limites de sorties ou de prises. La taille et la capacité des bâtiments ne sont pas vraiment des facteurs majeurs. Si une personne a la capacité d'obtenir un plus gros bateau, peu importe les raisons, que ce soit pour une question de sécurité, d'efficacité ou je ne sais quoi d'autre, ce devrait être sa décision si, au bout du compte, ce n'est pas néfaste pour les ressources.

J'ai l'impression que, au sein de l'industrie à Terre-Neuve, on est rendu au point où tout le monde doit respecter un seul dénominateur commun. Rien ne pousse une personne à être proactive et à faire croître son entreprise. C'est quelque chose qu'a confirmé un représentant du MPO durant la réunion de votre comité du 15 février 2018. Il a dit que même au sein d'une pêche assortie de quotas individuels, un plus gros bateau constituerait un avantage compétitif comparativement à un plus petit bateau dans des zones où il y a des droits de pêche préférentiels. J'ai toujours pensé que le mandat du MPO était de gérer les poissons et les stocks, pas de contrôler la concurrence.

Je comprends que la pêche a une composante sociale aussi. Je suis d'accord pour dire qu'il faudrait essayer de maintenir l'indépendance de l'industrie, afin que quelques joueurs ne puissent contrôler la richesse. Cela dit, nous devons avoir la capacité de bien gagner notre vie avec les ressources que nous avons et de travailler ensemble. Beaucoup des règles qui sont censées assurer notre indépendance ont l'effet contraire au bout du compte. Si nous sommes forcés de vendre nos permis ou d'acheter des permis afin de les combiner aux nôtres, ce qui entraîne un niveau d'endettement qui n'est pas viable, devient-on plus indépendant? Je ne le crois pas.

Pour terminer, j'aimerais dire au ministre LeBlanc que les modifications apportées à la Loi sur les pêches sont censées renforcer la politique de propriétaire-exploitant. Cette politique fonctionne seulement si nous avons du poisson à pêcher.

Presque tous les stocks, voire l'ensemble des stocks, affichent des déclin. Le capelan, la morue et les crevettes sont des exemples. Les scientifiques disent que nous ne pêchons pas une grande part de la biomasse, alors qu'est-ce qui se passe dans l'océan? Il faut tenir compte du fait que, selon des estimations du MPO, il y a de sept à huit millions de phoques du Groenland en ce moment dans l'environnement. Si 7 millions de phoques mangent seulement une livre de poisson par jour — et c'est très conservateur — pendant 365 jours, on parle de 1 161 000 tonnes de poisson. C'est une livre par animal chaque jour. Et c'est 1 161 000 tonnes d'espèces marines, que ce soit le capelan, la morue, les crevettes ou le hareng. Et la liste ne s'arrête pas là. La question qu'il faut se poser est la suivante: si l'écosystème est si déséquilibré, ces espèces réussiront-elles à se rétablir d'elles-mêmes?

Puis, il y a toute la question de la prospection sismique. Quel est l'impact de ces activités sur les espèces marines, les larves, le phytoplancton? De nouvelles ZPM étaient annoncées au titre de la Loi sur les pêches, et ces zones visent à protéger l'habitat et, par conséquent, à aider les espèces halieutiques à prospérer. Dans ces mêmes zones, des intervenants de l'industrie pétrolière et gazière continuent de travailler sans rien changer. La prospection sismique se poursuit maintenant plus que jamais. Ce sont les enjeux auxquels nous sommes confrontés actuellement.

● (0915)

Entretemps, on en revient à mes commentaires précédents. Nous avons de graves problèmes de ressources. De quelle façon pouvons-nous travailler avec ce que nous avons pour rendre le secteur le plus viable possible afin de pouvoir attirer des jeunes et d'éliminer les aspects négatifs associés à la pêche? Je suis désolé de dire que j'ai probablement participé à cette ambiance négative. En effet, un jour, j'ai dit à mon fils, qui a 20 ans: « Serais-tu intéressé à aller pêcher? » Et il a répondu: « Papa, pourquoi est-ce que je ferais cela quand tout ce que j'entends, c'est du négatif? » Ça fait très mal d'entendre ça.

Selon moi, il faut de la souplesse. La façon dont on fonctionne actuellement n'est pas assez bonne. Lorsque vous êtes allés à l'île Fogo, la dernière fois, le 28 septembre 2016, un membre du Comité m'a demandé, après ma comparaison, ce que le Comité pouvait faire pour nous aider. Je vous demande de dire au ministre qu'il faut changer les règles en matière de permis au sein de l'industrie, parce que le statu quo ne fonctionne tout simplement pas.

Merci beaucoup.

**Le président:** Merci, monsieur Best. J'aimerais vous demander rapidement une précision.

Pour commencer, avant de le faire... monsieur Greenham, vous êtes encore là? Vous avez tout entendu?

**M. Collin Greenham:** Oui, j'entends tout.

**Le président:** Nous passerons à vous après M. Woodford.

Mais avant, en guise de précision rapide, monsieur Best, vous avez dit que, pour pouvoir fusionner avec votre frère ou vous jumeler avec lui, vous devriez renoncer à vos permis liés aux autres espèces?

**M. Glen Best:** C'est ainsi que le système fonctionne. Il peut tout séparer et tout réunir avec les deux autres bateaux. Il a pêché toute sa vie, depuis qu'il a 15 ans, depuis qu'il est assez vieux pour avoir le mal de mer. Il peut scinder son entreprise, le crabe et les crevettes, et utiliser d'autres bâtiments, mais il perdra ses trois parts de morue — il peut les laisser en suspens pendant 24 mois —, qu'il devra céder à quelqu'un d'autre. Et maintenant, vu les dernières nouvelles sur la morue, il est possible que personne n'en voudra et que ses parts n'auront aucune valeur.

**Le président:** Oui, je comprends. Je me posais tout simplement des questions sur le fait que vous ne pouvez pas tout fusionner. C'est ce que je disais. Je voulais obtenir une précision à cet égard.

**M. Glen Best:** On ne peut pas tout combiner, non. Il perdra certaines choses. Il perdra son statut de noyau, ses parts de morue et peut-être certains autres petits permis, et, selon moi, ce n'est pas juste.

**Le président:** D'accord. Merci.

Nous allons maintenant passer à notre prochain pêcheur.

Monsieur Woodford, allez-y, s'il vous plaît, pour un maximum de 10 minutes.

**M. Eldred Woodford (pêcheur, à titre personnel):** Bonjour, monsieur le président, et bonjour aux membres du Comité. Merci de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Eldred Woodford et je représente l'Union des pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador. Je représente les pêcheurs de ma région au sein du conseil côtier de la FFAW.

Je vis à Herring Neck, une petite collectivité rurale sur la côte Nord-Est de Terre-Neuve. Je pêche depuis 30 ans. J'ai commencé en tant que membre d'équipage au sein d'un navire côtier. Depuis 25 ans, je suis propriétaire-exploitant d'un bâtiment de 50 pieds et je pêche plusieurs espèces, principalement du crabe des neiges. Presque toutes les pêches auxquelles nous nous adonnons actuellement sont compétitives d'une façon ou d'une autre, à l'exception de celle du crabe des neiges, qui, depuis 1996, est fondée sur un système de quotas individuels. De façon générale, la plupart de mes activités de pêche se passent en zones extracôtières.

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour vous parler de la longueur des bâtiments. Il ne fait aucun doute que les politiques sur la longueur des bâtiments sont souvent un sujet de discussion dans le milieu de la pêche. Mon objectif, ici, aujourd'hui, c'est de vous communiquer le point de vue de la majeure partie des pêcheurs dans ma région. Certaines personnes aimeraient utiliser l'occasion que j'ai actuellement pour vous demander quelque chose qui les avantagerait, mais je ne rendrais pas service à la majeure partie des pêcheurs de ma province si je le faisais. Je suis ici aujourd'hui pour parler au nom des pêcheurs qui m'ont élu pour représenter ma région. Ce sont leurs points de vue, pas une ou deux idées que j'ai triées sur le volet pour défendre les intérêts d'une ou deux personnes.



Comme le Comité le sait, le secteur des pêches de Terre-Neuve-et-Labrador a vécu de nombreux changements au cours des 30 dernières années. Nous sommes passés d'une pêche misant sur la morue et le poisson de fond à une pêche misant principalement sur les crustacés, et la situation change encore. En raison de ces changements au sein de l'écosystème, de nombreuses entreprises de pêche de la province misent sur plusieurs espèces.

Les témoins précédents ont parlé au Comité de sécurité. Ils ont parlé de la compétitivité des pêches. Soyons clairs, la pêche du crabe des neiges est fondée sur des quotas individuels à Terre-Neuve. Il en va de même pour la morue de la sous-division 3Ps sur la côte Sud. Cependant, bon nombre de pêches restent compétitives, et c'est la raison pour laquelle la modification des restrictions sur la longueur des bâtiments pourrait entraîner une augmentation des problèmes liés à la sécurité dans le secteur des pêches.

Effectivement, la pêche est l'une des professions les plus dangereuses du monde, mais un plus grand bateau ne garantit pas toujours la sécurité. La sécurité, c'est un état d'esprit. Ce sont les décisions qu'on prend en tant que propriétaire d'entreprise et les mesures prises à bord du bâtiment, peu importe sa longueur, qui contribuent à la sécurité. Comme je l'ai dit, la plupart des entreprises de Terre-Neuve misent sur plusieurs espèces, et la majeure partie des pêcheurs de la province participent à des activités de pêche concurrentielle, que ce soient les crevettes, le turbot, la morue, le capelan, le maquereau, le hareng, ou la chasse aux phoques. Le fait de permettre l'augmentation de la longueur des bâtiments pourrait satisfaire aux demandes de quelques pêcheurs qui sont propriétaires de plusieurs entreprises, mais pour un beaucoup plus grand nombre de pêcheurs qui ne peuvent pas se permettre d'acheter de plus grands bâtiments, cela signifiera qu'ils devront faire davantage de sorties, et ce, dans des conditions dangereuses, pour livrer concurrence à ceux qui ont de plus grands bâtiments. Cela ne fera rien pour augmenter la sécurité au sein de l'industrie.

En 1995, le MPO a commencé à émettre des permis de pêche de crabe des neiges à des bâtiments de pêche côtière de moins de 35 pieds dans notre région. À ce moment-là, environ la moitié de la flottille de pêche du crabe des neiges d'appoint se limitait à la pêche à l'intérieur des lignes, essentiellement dans les baies. L'autre moitié de la flottille d'appoint pêchait en zone extracôtière. À mesure qu'un plus grand nombre de bâtiments de moins de 35 pieds se sont joints à la flottille d'appoint de pêche côtière du crabe des neiges, ceux d'entre nous qui possédaient des bateaux d'appoint plus longs, qui, traditionnellement, pêchaient en zone côtière, avons été obligés de sortir des limites ou de nous rendre en zone extracôtière. Le MPO a essentiellement doublé les quotas personnels de ces pêcheurs pour les indemniser puisqu'ils devaient quitter les baies et les zones côtières. En raison de ces quotas accrus et du nombre accru de grands bâtiments pêchant à l'extérieur des lignes, ou à l'extérieur des baies, ce qu'on appelle la pêche extracôtière, peu importe comment vous appelez ça, les ressources ont été surexploitées. Ajoutons à cela les conditions environnementales changeantes, et les stocks ont depuis chuté.

En 1997, le MPO a modifié la politique de délivrance de permis relativement à la longueur des bâtiments de la flottille d'appoint et de la flottille à temps plein. Par conséquent, la plupart des pêcheurs d'appoint, qui utilisaient des plus petits bâtiments, ont eu droit d'acquiescer de plus grands bâtiments. À ce moment-là, la ressource était abondante. Cela a permis aux pêcheurs de remplir leurs quotas facilement. Actuellement, la longueur des bâtiments de cette flottille varie de 40 à 70 pieds. À l'heure actuelle, même si la pêche au crabe des neiges est fondée sur des quotas individuels, puisqu'il s'agit d'une

ressource en déclin, il y a un aspect concurrentiel dans cette pêche. Au sein de ma flottille, avant les modifications stratégiques apportées en 1997, il y avait seulement une poignée de bâtiments de 65 pieds. Il n'y avait pas de problème vu l'abondance du crabe.

● (0920)

Après le changement, le nombre de bateaux de plus de 65 pieds a quasiment triplé. Et maintenant, les ressources ont diminué. Les petits bâtiments capables de transporter seulement 300 casiers à crabes sont désavantagés d'un point de vue concurrentiel comparativement aux bateaux de 65 pieds qui peuvent en transporter 800, ce qui a forcé certains pêcheurs exploitant de plus petits bateaux à pêcher dans de mauvaises conditions météorologiques pour livrer concurrence aux plus grands bâtiments, ce qui a une incidence négative sur la sécurité. Je vous en parle parce que c'est un exemple de la façon dont des changements apportés aux politiques peuvent avoir des répercussions négatives sur certaines personnes.

Avant de céder la parole à mon collègue, je veux parler de la question des consultations. À la lumière des témoignages précédents vous avez peut-être l'impression que le MPO et notre syndicat font fi de l'opinion de la majorité des pêcheurs de notre province. Ce n'est tout simplement pas vrai.

La réalité, ici, c'est que les modifications apportées à la politique sur la longueur des bâtiments ne sont pas soutenues par la majeure partie des pêcheurs de notre flottille. En fait, dans le cadre de récentes consultations sur le crabe à Gander, j'ai parlé à plusieurs représentants de pêcheurs, qui représentent les deux flottilles, et qui ont soulevé des préoccupations au sujet de l'étude en cours du Comité. Ce que la plupart des pêcheurs et des représentants m'ont dit, c'est qu'ils ne sont pas préoccupés par cet enjeu et ne soutiennent pas la modification de la politique actuelle.

Si cette politique est modifiée pour permettre à moins de pêcheurs d'utiliser des bâtiments pouvant atteindre 45 pieds en zone côtière, cela créera plus de pression sur les pêcheurs qui s'en tiennent actuellement à la politique, et dont beaucoup ont déjà dépensé des milliers de dollars pour modifier leur bâtiment au titre de la politique actuelle. Ce changement politique forcera certains d'entre eux soit à acheter de plus gros bâtiments, soit à pêcher dans de mauvaises conditions afin de livrer concurrence aux membres de leur flottille qui ont de plus gros bateaux. Ce changement stratégique ne fera absolument rien pour améliorer la sécurité au sein de cette flottille. La modification aura pour effet d'accroître la récolte et de renforcer la capacité de pêche du turbot, ce qui diminuera la viabilité des entreprises de pêche du turbot actuelles.

Personne ici ne conteste le rôle central des consultations lorsqu'il est question de la façon dont les décisions sont prises dans le secteur de la pêche. Cependant, il faut faire attention de ne pas apporter des changements au secteur à la lumière des points de vue d'une minorité. Nous avons une structure démocratique au sein de notre organisation et de nos flottilles qui permet un débat de fond sur cet enjeu, et, à maintes reprises, la majeure partie des pêcheurs en sont venus à la conclusion qu'ils étaient satisfaits de la politique actuelle sur la longueur des bâtiments.

Ce sont les points de vue que des représentants comme moi présentent au MPO. Lorsque les points de vue de la majeure partie des pêcheurs changeront, je vous ferai part de telles recommandations, mais nous ne pouvons pas céder aux demandes de quelques personnes qui possèdent de multiples entreprises et qui veulent chasser ceux qui ne peuvent pas se permettre de livrer concurrence aux plus gros bâtiments. Ce n'est pas dans l'intérêt de nos pêcheurs ni de nos collectivités.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue, Keith Smith, qui communiquera ses points de vue. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Merci beaucoup.

• (0925)

**Le président:** Merci, monsieur Woodford.

Avant de poursuivre, je tiens à prier M. Greenham de m'excuser. J'ai dit que c'était lui qui passait après, mais M. Woodford a témoigné, de toute évidence au nom de la FFAW, et nous allons maintenant passer à M. Smith, qui nous livrera ses commentaires.

Nous terminerons sur une bonne note, monsieur Greenham, puisque vous serez le dernier à passer. Nous serons à vous dans quelques minutes.

Allez-y, monsieur Smith.

**M. Keith Smith:** Merci, monsieur le président, et merci aux représentants de me laisser parler ici, aujourd'hui.

Je représente la flottille des bateaux de moins de 35 pieds de la baie de Trinité.

**Une voix:** Moins de 40 pieds.

**M. Keith Smith:** Moins de 40 pieds? J'ai toujours pensé que c'était 34 pieds et 11 pouces, mais bon, moins de 40. Je suis le président du comité sur le crabe de cette flottille.

C'est une question qui a été soulevée lorsque j'ai parlé à un représentant. Il y a deux ans, il voulait que je pose la question afin de connaître le point de vue des gens à ce sujet. J'ai lancé la discussion, et nous avons débattu. Tout le monde a fait connaître son point de vue. Au bout du compte, majoritairement, plus de 90 % des gens ont voté pour le statu quo. Ces personnes ne voulaient pas livrer concurrence aux plus grands joueurs et ne voulaient pas que tout soit contrôlé par les usines.

La plupart des pêcheurs que je représente n'appartiennent définitivement pas aux usines ou à de grandes sociétés. Ils sont leur propre patron. Ils ne veulent pas avoir à dépenser et à livrer concurrence aux grands bateaux dans des conditions non sécuritaires. La plupart des bateaux font de 30 à 36 pieds. Nous avons eu d'assez bons résultats. De l'avis des pêcheurs, si les bateaux sont plus gros, il faudra que la ressource soit plus abondante. Comme tout le monde l'a dit clairement ici, aujourd'hui, la ressource diminue. J'espère que vous en tiendrez tous compte.

Je participe à cette industrie depuis 1979. J'ai commencé seul. Mon frère s'est joint à moi l'année suivante. J'ai pêché toutes les espèces pour lesquelles il était possible d'obtenir un permis. Je n'ai jamais été lié à une usine, une entreprise, ni même une banque. J'ai toujours tout fait par moi-même — nous nous sommes débrouillés par nous-mêmes — et nous nous sommes créé un bon gagne-pain. Je travaille avec mon partenaire, ici, depuis de très nombreuses années. Nous étions membres du conseil d'administration de l'Association des chasseurs de phoques. Je parle toujours pour la majorité, comme vous le faites tous dans le cadre de votre travail: c'est la majorité qui prime.

C'est ma principale préoccupation. Il y a quelques personnes ici qui voient à leurs propres intérêts — ou qui parlent même au nom d'entreprises qui veulent défendre leurs propres intérêts — afin qu'on modifie les politiques à leur avantage. Ils n'adoptent pas une vue d'ensemble. Selon le vote, en 2017, dans le cadre de mes deux réunions — et je parle ici des 206 entités que je représente —, on a obtenu un résultat de plus de 90 %. J'espère que vous tiendrez compte du point de vue de ces personnes dans ce dossier.

De quelle façon paie-t-on pour ces personnes...? La plupart ont mon âge. Il y a quelques pêcheurs plus jeunes, mais pas beaucoup. Je crois que l'âge moyen dans ma flottille est d'environ 58 ans. Je parle des propriétaires. Ces jeunes qui se sont joints à nous ne veulent pas être forcés de se procurer de plus gros bateaux pour livrer concurrence dans le cadre des pêches compétitives, comme le capelan et la morue. C'est un milieu compétitif, même pour le crabe. Oui, il y a des quotas individuels, mais il y a tout de même de la compétition au sein des zones. C'est une grande préoccupation. J'espère que vous en tiendrez compte et que vous conclurez que c'est la majorité qui doit l'emporter ici, pas la minorité. C'est quelque chose d'important dans ce dossier.

Prenons cette pêche. Certaines personnes veulent en sortir, et il ne leur reste que quelques années dans le domaine. Lorsqu'il a été question du marquage par encoches en V des homards, j'ai été l'un des premiers à commencer à le faire volontairement. J'ai essayé de convaincre les pêcheurs de ma région de penser à l'avenir, à l'avenir des gens, afin de laisser plus de ressources dans l'eau qu'il n'y en avait au départ. Je crois qu'il faudrait prendre cette situation en considération. Je ne sais pas s'il faut être autant, mais il faut qu'il y ait des gens qui participent activement à l'industrie de la pêche. Si nous grossissons tous, je vous le dis, il n'y aura définitivement pas assez de ressources pour tout le monde. De façon générale, c'est très préoccupant selon moi.

Je crois que c'est une très bonne façon d'éliminer les plus petits. Je crois que c'est ce qu'il faut en comprendre. Honnêtement, Dieu sait à quel point ça me met en colère. Je ne serais pas ici aujourd'hui si je ne me sentais pas ainsi, et ça vient de l'intérieur, pas d'une quelconque personne qui établit les maudits chèques. J'espère que vous voyez tous où on s'en va. Je le vois, Eldred le voit, et certains autres pêcheurs le voient aussi.

Merci.

• (0930)

**Le président:** Merci, monsieur Smith.

L'âge moyen est 58 ans. J'ai bien compris?

**M. Keith Smith:** Oui. Je crois que c'est le bon chiffre pour les propriétaires de permis. La plupart n'appartiennent pas à des entreprises et ne sont pas exploités ni contrôlés par des entreprises. Si la limite passe à 44 pieds et 11 pouces, ils ont l'impression qu'ils seront obligés de s'associer à une usine, et tout ça nous rend très mal à l'aise.

**Le président:** Merci, monsieur Smith. Nous vous sommes reconnaissants.

Le dernier intervenant, mais vraiment pas le moindre, c'est M. Greenham. Vous avez jusqu'à 10 minutes, s'il vous plaît. Allez-y.

**M. Collin Greenham:** Merci.

Bonjour. Je m'appelle Collin Greenham. Je suis un pêcheur côtier de Pacquet, situé sur la côte Nord-Est de l'île de Terre-Neuve. Je suis propriétaire d'une entreprise de pêche côtière et j'utilise un bâtiment de 39 pieds pour pêcher mes quotas. Je suis capitaine de bâtiment de pêche, quatrième classe, et j'ai 25 ans d'expérience dans le domaine de la pêche.

Merci, monsieur le président, et merci aux membres du Comité permanent des pêches et des océans de m'offrir une tribune pour me faire entendre. Dans ma déclaration, je vous présenterai mes points de vue sur la réglementation régissant l'augmentation de la longueur des bâtiments de pêche commerciale, la possibilité de combiner les quotas et la capacité des navires de pêche commerciale.

Pour commencer, il faut modifier la réglementation sur l'augmentation de la longueur des bâtiments de pêche commerciale pour permettre aux pêcheurs côtiers d'augmenter la longueur de leur bâtiment et d'améliorer ainsi la sécurité de tous à bord: les membres de la famille et de l'équipage, les propriétaires et les capitaines. Selon moi, il faut modifier la limite de la longueur des bâtiments afin que la taille minimale passe de 39 pieds et 11 pouces à 44 pieds et 11 pouces. La mise en oeuvre de nouvelles règles il y a quelques années a forcé les pêcheurs côtiers à se rendre plus loin en haute mer, sans protection, et dans les eaux dangereuses de l'Atlantique Nord, à environ 200 milles des côtes, pour pêcher le turbot. C'est ce que j'ai vu au cours des trois dernières années de pêche du turbot. À une époque, on pouvait pêcher le turbot près des côtes, mais, maintenant, comme je l'ai dit, en raison de la modification de la réglementation et d'autres facteurs, nous devons nous rendre sur le plateau continental.

Comme vous le savez, Terre-Neuve-et-Labrador est la province canadienne la plus à l'est, et la portion de l'île de la province, située loin dans l'océan Atlantique Nord, ne protège aucunement les pêcheurs dès qu'on s'éloigne de quelques minutes des côtes accidentées. Oui, nos voisins plus à l'ouest, dans la province de la Nouvelle-Écosse, province qui est rattachée au continent, où l'on pêche principalement à l'abri, protégé par les îles dans le golfe de Saint-Laurent, bénéficient d'une réglementation permettant aux bateaux côtiers d'atteindre 44 pieds et 11 pouces. Aidez-moi, s'il vous plaît, à comprendre pourquoi la province la plus à l'est du Canada n'a pas la même réglementation que son voisin à l'ouest au sujet de la longueur des bâtiments de pêche côtière.

Devriez-vous envisager une concurrence accrue dans le secteur des pêches grâce à une telle modification de la réglementation? Je dis que rien n'est plus faux. J'ai trois quotas individuels, y compris un pour le crabe des neiges. J'ai deux quotas individuels de capelan. J'ai un quota individuel de crabe araignée. Lorsque je pêche du turbot, j'ai un quota comportant une limite par sortie, comme tous les autres bâtiments. C'est une décision qui touche non pas la concurrence, mais plutôt la sécurité, la sécurité de ceux qui mettent leur vie en danger chaque fois qu'ils quittent le port pour se rendre au large, dans l'Atlantique Nord, afin de mettre de la nourriture sur la table.

Les autres points que je veux soulever concernent le fait de combiner des quotas et les capacités des bâtiments de pêche commerciale.

Selon moi, la possibilité de combiner les permis serait une mesure positive pour l'industrie, un pas dans la bonne direction. Vu le niveau d'émigration des zones rurales qu'on constate de plus en plus chaque année, le fait de combiner les quotas aiderait à contrer cette tendance. Cette mesure pourrait fournir aux membres d'équipage le revenu nécessaire pour survivre et prospérer, sans mentionner l'avantage supplémentaire pour les propriétaires d'entreprise comme moi qui pourraient garder en poste des membres d'équipage bien formés, lesquels, sinon, prendraient leur chèque de paye et déménageraient dans des endroits où les perspectives d'emploi sont meilleures une fois la saison terminée.

Le fait de combiner les quotas permettrait aussi de compenser le fardeau financier pour les propriétaires d'entreprise qui achètent des quotas en fonction des prix et des quotas des années précédentes et qui découvrent ensuite que le tiers de leur quota est éliminé l'année suivante.

Pour ce qui est de la capacité de pêche commerciale, toutes les principales espèces font l'objet de quotas individuels ou de limite par sortie. Comme je l'ai dit, en 2007, les modifications apportées à la réglementation ont fait en sorte que les pêcheurs en zone extracôtière

ont pu augmenter la taille de leur bateau jusqu'à un maximum de 25 pieds, tandis que les pêcheurs côtiers ont seulement pu augmenter la longueur de leur bateau de 5 pieds. Je ne crois pas qu'il s'agissait d'une décision juste, et je crois que la longueur des bâtiments devrait être une question qui ne concerne que moi et Transports Canada. Je peux comprendre que, pour certaines personnes qui aiment pêcher au fond des baies, un hors-bord de 20 pieds est parfait, oui. Vous savez, ils pêchent dans des enclaves ou utilisent de petits bâtiments.

● (0935)

Lorsque je prends le large, je suis à la merci de l'océan, de l'Atlantique Nord, l'un des océans les plus dangereux du monde. Je m'y rends chaque année. Au cours des trois dernières années, je me suis rendu sur le plateau continental pour pêcher le turbot. Ça ne va pas changer, et je vais continuer à le faire. Je veux tout simplement un plus gros bâtiment, un plus gros bateau, la fameuse limite de 44 pieds et 11 pouces... afin d'assurer ma sécurité et celle de mon équipage et de ma famille. Comme je l'ai déjà dit, dans le passé, nous pouvions pêcher le turbot plus près des côtes, mais la réglementation du MPO ne nous permet plus de le faire.

J'ai obtenu mes permis de mon père, de ma mère et de mon beau-père. Je les ai rachetés lorsqu'ils ont pris leur retraite. Il y a des générations et des générations de pêcheurs dans ma famille. À l'origine, ma famille venait de l'île Horse. Comme je l'ai dit, selon moi, c'est vraiment une question de sécurité. Nous devrions pouvoir acquérir des bateaux de 44 pieds et 11 pouces. C'est ma principale préoccupation.

Encore une fois, je remercie sincèrement le président et les membres du Comité permanent des pêches et des océans de m'accorder cette tribune de dialogue. J'espère que nous pourrions aller de l'avant de façon unifiée pour renforcer nos plus vieilles traditions, afin qu'elles puissent se poursuivre pour les générations à venir.

Merci.

**Le président:** Merci, monsieur Greenham.

Avant de passer aux questions, je tiens à poser très rapidement une question et à obtenir des précisions. Vous dites pêcher le turbot et devoir le faire sur le plateau continental. Pouvez-vous donner au Comité une idée, en milles, de la distance moyenne des côtes où vous devez vous rendre pour pêcher le turbot?

● (0940)

**M. Collin Greenham:** L'année dernière, je me rendais à la zone 2J. C'est à 225 milles de La Scie, et je me rends dans cette zone depuis trois ans maintenant. Je me suis rendu à la zone 3L. J'ai pêché deux années dans la zone 3L. C'est à environ 130 milles au large du cap Bonavista.

**Le président:** Le plus loin que vous êtes allés c'est donc tout juste à plus de 200 milles nautiques du port où vous vivez?

**M. Collin Greenham:** Oui, c'est exact.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur.

Mesdames et messieurs, nous allons maintenant passer aux questions. Il se peut encore qu'il y ait des votes, alors nous aurons le temps pour au moins quatre questions.

Nous allons commencer par le parrain de la motion, M. McDonald.

Vous avez sept minutes, s'il vous plaît.

Je rappelle aux membres du Comité de préciser à qui ils posent leur question parce que nous avons beaucoup de témoins, ici.

Monsieur McDonald.

**M. Ken McDonald (Avalon, Lib.):** Merci, monsieur le président. Merci aux témoins de comparaître aujourd'hui.

Je veux tout simplement dire au Comité, parce que M. Stratton a mentionné que je l'ai invité lui, et M. Careen, que, en fait, j'ai invité cinq pêcheurs, ici, parce que je voulais que les membres du Comité puissent entendre ce que j'entends chaque jour, que je sois à Calvert, à Point Lance ou à Harbour Grace. Je voulais donner aux pêcheurs l'occasion de raconter leur histoire.

Je crois que les cinq pêcheurs que j'ai invités à témoigner ne sont pas contrôlés par une entreprise. Ce sont des propriétaires d'entreprise personnels. Leur entreprise leur appartient, mais certains d'entre eux — c'est probablement leur cas à tous — ont investi beaucoup d'argent dans leur entreprise. Ils n'appartiennent à personne. Ils appartiennent peut-être à une banque...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Ken McDonald:** ... mais tant qu'ils font leurs paiements, c'est eux qui sont aux commandes. Je voulais tout simplement le dire.

Monsieur Woodford, vous avez déclaré que la majeure partie des gens sont contre l'augmentation de la taille des bâtiments de la limite actuelle de 39 pieds et 11 pouces à 44 pieds et 11 pouces. Pouvez-vous dire au Comité la taille de votre bâtiment de pêche?

**M. Eldred Woodford:** J'exploite un bâtiment de 50 pieds, monsieur.

**M. Ken McDonald:** De 50 pieds? D'accord. Merci.

Monsieur Thorne, je vous ai rencontré à deux ou trois reprises. Vous avez mentionné que vous bâtissiez un nouveau bateau l'année dernière et que vous avez eu des problèmes liés à celui qui a été loué ou acheté en Nouvelle-Écosse.

Sur le pont de ce bateau, un jour, alors que nous discutons, vous avez dit quelque chose qui m'est resté en tête, et c'est un peu la raison pour laquelle je vous ai invité à comparaître devant le Comité. Vous avez dit quelque chose qui ressemblait à ceci: « Les gens parlent du pessimisme dans le secteur des pêches, avez-vous dit, et il n'y en aurait pas si les bureaucrates s'enlevaient de notre chemin et nous laissaient pêcher. » Pouvez-vous nous expliquer ce que vous vouliez dire à ce moment-là?

**M. Henry Thorne:** Je vais essayer.

Chaque fois qu'on allume la radio ou la télévision, surtout à Terre-Neuve, chez nous — je ne sais pas ce qu'il en est ici, parce que c'est tout nouveau pour moi —, le ton est toujours pessimiste. On voit des gens qui conduisent un paquet de petites embarcations différentes. On ne voit jamais des gens qui ont investi beaucoup d'argent dans leur équipement — Dieu les bénisse —, la décision leur revient. Je ne veux pas me faire des ennemis, ici.

J'ai commencé avec un petit bateau, et j'ai gravi les échelons. Nous avons bâti un nouveau bateau de 80 pieds. J'ai un bateau de 55 pieds, et nous en avons deux de 40 pieds. Nous n'appartenons à aucune entreprise. Ça, je vous le garantis, messieurs. Tout ce que nous avons nous appartient, et nous en aurions beaucoup plus si les entreprises s'enlevaient de notre chemin ou si vous nous laissiez faire.

Dans mon cas, je suis assis ici, maintenant, et je veux acheter plus de permis. Ils peuvent bien dire ce qu'ils veulent à ce sujet. Nous sommes beaucoup à vouloir tout simplement acheter des permis, mais nous sommes trop limités avec trois permis et la possibilité de combiner... je dois maintenant rester sur les lignes de côté et laisser M. Quinlan et le reste des usines acheter le reste et donner à ces gens. Si les règles sur la fusion changeaient, je passerais à 4, 5 ou 6 dans

chacun de mes bateaux, afin que M. Quinlan ne puisse pas en avoir autant. Alors, il y aurait de bien meilleurs emplois et plus de travailleurs, et on n'aurait plus rien à faire de tout ce pessimisme.

Si tout ça appartient à une usine, ce sont les propriétaires qui vous diront d'aller pêcher. On obtient un permis, on va à tel endroit, à tel autre et on travaille comme ci ou comme ça. C'est quelque chose qu'on voit beaucoup. C'est en grande partie de notre faute, parce que nous sommes restés assis là alors que ça se passait. C'est de là, selon moi, que vient tout le pessimisme. Si j'appartenais à une usine, j'irais là où l'on m'indique... je ne pourrais pas me payer les permis que je possède parce que le propriétaire n'accepterait pas. Il m'enverrait pêcher. Lorsqu'on est indépendant, on peut acheter nos permis.

Nous ne voulons l'argent de personne. Nous pouvons nous tourner vers la banque pour obtenir l'argent dont on a besoin pour faire ce qu'on veut. Au fil des ans, nous avons très bien réussi. Permettez-nous de continuer à le faire, afin que nous puissions changer certaines choses; c'est ce que je pense. Nous sommes 13, actuellement, sur nos bateaux, et nous gagnons très bien notre vie. Laissez-nous tranquilles et nous permettrons à 26 personnes de bien gagner leur vie. Je ne peux pas vous le dire mieux que ça.

**M. Ken McDonald:** Merci de votre réponse. Comme je l'ai dit, j'ai vu le nouveau bâtiment que vous avez construit à Harbour Grace Ocean Enterprises, et ça ne vous a pas coûté presque rien, je vous le garantis.

**M. Henry Thorne:** Non.

**M. Ken McDonald:** Il est évident que vous avez investi des millions de dollars dans votre entreprise.

Monsieur Careen, vous avez mentionné le fait que vous devez posséder quatre bateaux et en utiliser deux à la fois pour pêcher. À quel point est-ce frustrant pour un propriétaire d'entreprise de savoir que, pour pêcher vos quotas, vous devez avoir quatre bateaux de taille précise? Dans quelle mesure est-ce frustrant pour vous et votre entreprise?

**M. Roy Careen:** C'est très frustrant parce que, pour commencer, cela double les dépenses. Puis, il faut entretenir ces bateaux. Il y a beaucoup de choses qui entrent en ligne de compte. Comme M. Smith l'a dit au sujet des collectivités, la plupart des gens ont 58 ans, et donc, dans 7 ou 8 ans, il n'y aura plus d'inquiétude à se faire au sujet des pressions exercées sur les stocks. Plus aucun d'entre eux ne pêchera.

Ce que je pense de tout ça, c'est que nous vivons au Canada, dans un merveilleux pays, et tout le monde est censé être... J'ai de la chance, vous savez. J'ai deux ou trois bateaux de 50 pieds. Et qu'en est-il de celui qui a un bateau de 39 pieds et 11 pouces? Pourquoi ne peut-il pas bénéficier d'une règle équitable et, tout comme moi, avoir un bateau de 50 pieds s'il le décide? Nous pêchons les mêmes espèces. Tout est régi par des quotas individuels. D'où ces messieurs tiennent-ils que la pêche ne fait pas l'objet de quotas individuels... J'aimerais bien le savoir, parce que ça m'intéresse. Je suis un pêcheur très concurrentiel.

**Des voix:** Ha, ha!

• (0945)

**Le président:** Il vous reste encore deux minutes, monsieur McDonald. Poursuivez.

**M. Ken McDonald:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Stratton, vous avez mentionné la pêche à la morue extérieure au noyau et le fait que les gens étaient limités. Je crois savoir que, dans le cadre de la pêche à la morue à l'extérieur du noyau, la longueur maximale des bâtiments est 28 pieds.

**M. Billy Stratton:** Oui.

**M. Ken McDonald:** Lorsque vous arrêtez de pêcher et pendant que vous pêchez, vous ne pouvez pas vendre ce quota précis à M. Careen, M. Thorne et M. Woodford. Ce quota disparaît si vous décidez de ne pas pêcher. Pouvez-vous expliquer cette situation aux membres du Comité, s'il vous plaît?

**M. Billy Stratton:** Oui. Ce que vous venez de dire est juste. Le sort réservé à beaucoup de ces personnes qui sont passées entre les mailles du filet est malencontreux, ils ne savaient pas vers qui se tourner pour faire partie du noyau. Ce qui s'est produit est ridicule.

Dans ma région, un homme est décédé il y a environ un mois. Son épouse travaille dans une usine de transformation du poisson. Son fils pêchait avec lui. Il a pêché toute sa vie. Il n'a jamais rien fait d'autre. Et là, il ne peut pas tout céder à son fils, et son épouse ne peut rien vendre. Tout revient automatiquement au MPO. D'après ce que je peux voir, ce qu'on fait actuellement avec la pêche à l'extérieur du noyau, et on oppose les pêcheurs du noyau — et les pêcheurs à l'extérieur du noyau — est ridicule. Nous vivons tous dans une petite collectivité. Nous nous connaissons les uns les autres. Nous ne sommes pas à Halifax. C'était la première fois de ma vie que j'allais là. Seulement marcher dans la rue devient ardu, parce que je rencontre des gens et tout le reste, vous comprenez?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Billy Stratton:** Ce qu'on fait là n'est pas durable. Nous avons tous le même quota de morue. De quelle façon quelqu'un possédant un bateau de 29 pieds peut-il livrer concurrence à une personne possédant un bateau de 65 pieds comme ces personnes? Il va falloir changer les règles relativement à ces bateaux.

L'autre chose dont je vais maintenant parler, pendant que j'y suis, c'est que nous exploitons une entreprise. Si je veux obtenir un bateau de 44 pieds et 11 pouces, par exemple, ou si je veux le rapetisser d'un pied, cette décision devrait me revenir. Si je décide que je dois me rendre à l'endroit dont vient de vous parler cet homme à l'écran... c'est là qu'on s'en va. La quantité de crabes chute désespérément dans notre région, alors nous nous tournons maintenant vers la morue et le turbot. J'ai le même permis que ces personnes, la même chose. Elles vont pouvoir s'y rendre à leur aise, et je n'aurai rien pour y aller. Je devrais rester sur la terre ferme. Tout est une question de sécurité. Ce qui se passe n'est vraiment pas bien. De toute façon, c'est ma réponse.

**Le président:** Merci.

Monsieur Woodford, je vous permets de répondre rapidement. Je dois passer à la prochaine question, mais allez-y.

**M. Eldred Woodford:** Je suis un peu insatisfait ce matin de la façon dont les choses se passent. Je pensais que nous parlions de la politique sur la longueur des bâtiments. On parle de nombreux enjeux, et nous perdons ainsi du temps précieux, parce que nous pourrions expliquer certaines choses liées aux politiques sur la longueur des bâtiments qui pourraient probablement mieux informer vos membres, monsieur le président. Je suis très déçu de ça.

Vous m'avez posé une question, monsieur McDonald, au sujet de la taille de mon bateau. C'est un bâtiment de 50 pieds. Il échappe aux paramètres de ce que la politique tente de changer et de ce que vous envisagez actuellement. C'est un parfait exemple de la façon dont une politique, une fois qu'elle est adoptée, peut avoir une incidence

sur d'autres personnes. Je suis passé au travers du changement en 1997 lorsque les flottilles de pêche du crabe d'appoint et à temps plein ont pu augmenter la taille des bâtiments jusqu'à 65 pieds.

À ce moment-là, il n'y avait pas de problème de ressources. Nous allions pêcher, et que vous pêchiez en avril et que moi, je pêche en juin, il y avait beaucoup de ressources, et tout le monde remplissait son quota. Actuellement, j'ai un quota individuel pour le crabe. Je vais aller pêcher bientôt, dans deux semaines, et je transporterai 300 casiers sur mon bâtiment, peut-être plus, pour essayer de livrer concurrence aux gros bâtiments qui peuvent maintenant en transporter de 800 à 900.

Lorsque ces règlements ont changé... Vous devez comprendre que vous direz peut-être que vous êtes satisfait, aujourd'hui, de telle ou telle chose. À l'époque où les flottilles de pêche au crabe en zone extracôtière ont pu augmenter la longueur des bâtiments, nous utilisions 300 casiers. Tout le monde utilisait 300 casiers. Maintenant, nous en utilisons 800, et certains ont un avantage concurrentiel. Au titre de la politique de 1997, en augmentant la taille, à ce moment-là, cela n'était pas censé créer un avantage concurrentiel pour certains. Tout cela a changé en raison de l'abandon d'autres politiques par la suite.

• (0950)

**Le président:** Merci, monsieur Woodford. Je dois vous arrêter ici, parce que quelqu'un d'autre doit poser une question.

Je veux vous fournir une précision sur le point que vous avez soulevé au sujet de l'objet de la réunion. Au sein du Comité, il est normal pour nous de donner la parole pendant sept minutes à l'intervenant et aux témoins. Ils peuvent parler de ce qu'ils veulent, vraiment.

**M. Eldred Woodford:** Eh bien...

**Le président:** Nous pourrions prendre une décision si un des témoins affirme que la discussion a dévié, mais, habituellement, nous donnons aux gens une grande marge de manoeuvre dans ces types d'audience.

Monsieur Arnold, allez-y. Vous avez sept minutes, s'il vous plaît.

**M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC):** Merci, monsieur le président.

Premièrement, je tiens à remercier nos témoins ce matin de prendre le temps, malgré leur horaire chargé, de venir témoigner devant nous. Monsieur le président, je vais utiliser mon temps un peu différemment ce matin.

Dans le cadre des 3 réunions consacrées à l'étude actuelle, le Comité a reçu 20 témoins. Dans le cadre de ces témoignages, le Comité a entendu parler des processus mal harmonisés du gouvernement fédéral, des processus qui sont administrés par plusieurs niveaux d'entités gouvernementales fédérales qui s'occupent de l'octroi des permis pour les bateaux de pêche commerciale.

Parfois, les témoignages, y compris les témoignages des représentants des ministères fédéraux, ont été contradictoires. Dans le témoignage, les témoins ont décrit un processus administré par plusieurs entités fédérales, un processus incohérent et qui ne permet pas d'assurer la sécurité et la certitude réglementaire dont ont besoin les bâtiments de pêche commerciale dans le Canada atlantique.

Il est raisonnable pour le Comité de croire que les risques pour la vie humaine à bord des bâtiments de pêche commerciale peuvent être grandement réduits dans le cadre du processus d'octroi de permis aux bâtiments de pêche commerciale si l'ensemble du processus est rationalisé et harmonisé entre les entités fédérales.

Plutôt que de voir la présente étude dérailler, à la lumière de ce qui s'est produit récemment et du vote sur l'attribution de temps relativement au projet de loi C-68, la Loi sur les pêches, dont le Comité sera saisi et qui perturbera probablement ses activités pour six réunions ou plus, je présente la motion suivante afin que des mesures puissent être prises avant que d'autres personnes risquent leur vie et que les activités de pêche commerciale et familiale deviennent encore plus incertaines.

Par conséquent, je propose que, dans les 48 heures suivant l'adoption de cette motion, le Comité permanent des pêches et des océans envoie au ministre des Pêches et des Océans et au ministre des Transports une lettre et, joints à cette lettre, les témoignages reçus par le Comité durant les réunions 87, 90 et 91; et que la lettre demande respectueusement aux deux ministres de se rencontrer d'ici le 10 avril 2018, dans les deux semaines, pour discuter du processus d'attribution de permis aux bateaux de pêche commerciale et les facteurs applicables liés à la longueur des bâtiments, tel que ce processus est administré par leur ministère respectif; et que la lettre demande respectueusement aux représentants appropriés de leurs ministères de se rencontrer pour cerner les mesures nécessaires afin de régler les contradictions apparentes dans le cadre du processus d'octroi de permis d'ici le 24 avril 2018, dans les quatre semaines, et que la lettre demande respectueusement aux représentants du ministère des Pêches et des Océans et du ministère des Transports d'inviter tous les titulaires de permis de bâtiment de pêche commerciale délivrés par les entités fédérales dans le Canada atlantique à participer à des séances de consultation ou à présenter des commentaires par écrit afin que tous les titulaires de permis puissent participer à l'amélioration du processus d'octroi de permis; et qu'on demande respectueusement à ce que, d'ici le 5 juin 2018, dans les 10 semaines, le ministre des Pêches et des Océans et le ministre des Transports fournissent au Comité un résumé écrit des commentaires reçus et des mesures cernées par les ministres et leurs représentants ministériels en vue d'harmoniser et de rationaliser le processus utilisé par les entités fédérales pour octroyer des permis aux bâtiments de pêche commerciale et augmenter la sécurité des personnes qui exploitent ces bâtiments et qui y travaillent; et qu'on demande respectueusement au ministre approprié, ou aux deux ministres, d'entreprendre le processus de changement réglementaire et législatif requis pour mettre en oeuvre les mesures cernées visant à harmoniser et rationaliser le processus utilisé par les entités fédérales pour octroyer des permis aux bâtiments de pêche commerciale et augmenter la sécurité des personnes qui exploitent ces bâtiments et qui y travaillent.

• (0955)

**Le président:** Tout le monde l'a lue et comprise...?

Messieurs, une motion a été déposée, et nous devons la traiter en premier.

Monsieur McDonald, avez-vous des commentaires à formuler?

**M. Ken McDonald:** Oui, merci, monsieur le président.

Je remercie le membre d'avoir présenté sa motion, mais, actuellement, nous sommes plus qu'à mi-parcours de cette étude sur la longueur des bâtiments et la réglementation. Je ne suis pas prêt à tout effacer pour procéder ainsi. Je veux qu'on mène l'étude à terme. Il nous reste la fin de la journée — une heure ou peu importe — pour discuter avec nos témoins. Puis, nous avons jeudi, je crois, et les représentants ministériels reviendront, les mêmes qui étaient là durant la première réunion. Puis, nous pourrions formuler les recommandations que nous voulons inclure dans le cadre de notre étude.

C'est ce que j'aimerais qu'on fasse. Je ne vais pas compromettre tout ça et maintenant demander à un ministre ou à deux ministres de se rencontrer pour discuter de ce dont on parle, parce que nous n'avons pas terminé. Je ne soutiendrai pas cette motion. Je veux continuer de discuter avec nos témoins et discuter à nouveau avec des témoins jeudi.

**Le président:** Quelqu'un d'autre veut dire quelque chose?

Monsieur Arnold.

**M. Mel Arnold:** Bien sûr, monsieur le président. Je ne dis d'aucune façon qu'il faut mettre fin à la présente étude, mais j'entrevois de possibles retards parce que nous devons nous occuper du projet de loi C-68 au sein du Comité. Comme nous le savons, les affaires législatives ont préséance sur les études des comités, alors le processus actuel pourrait être retardé pendant des semaines ou des mois, et peut-être même jusqu'à l'automne, parce que le Comité devra s'occuper d'affaires législatives.

Assurément, je ne dis d'aucune façon qu'il faut mettre fin à notre processus, mais il y a selon moi urgence, et il est nécessaire de régler les incohérences entre les deux ministères fédéraux, incohérences qui créent beaucoup de mécontentement dans le Canada atlantique, auprès de pêcheurs, de leur famille et des collectivités. Ces deux ministères doivent se rencontrer pour commencer à régler ces problèmes le plus rapidement possible.

**Le président:** Monsieur Miller, puis M. Donnelly.

**M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC):** Merci, monsieur le président.

Assurément, je suis favorable à ce que M. Arnold tente de faire ici, et je crois qu'il vient tout juste de dissiper la préoccupation de M. McDonald quant à la fin de l'étude. C'est la dernière chose que nous voulons.

En ce qui a trait aux témoignages que nous avons entendus aujourd'hui, je n'ai jamais entendu parler d'une loi fédérale ou d'une autre loi, qui soit aussi bizarre et totalement incompréhensible parfois. J'essaie encore de comprendre. Grâce à la motion que M. Arnold a présentée, si on la suit à la lettre, les choses pourront vraiment changer. D'ici là, nous pouvons continuer à discuter avec les témoins et les rencontrer. J'ai hâte de poser des questions moi aussi, l'heure venue. Je crois que c'est une solution possible. Cela ne signifie pas que nous ne pourrions pas en faire plus à un moment donné.

**Le président:** Monsieur Donnelly.

**M. Fin Donnelly (Port Moody—Coquitlam, NPD):** Je crois que M. Miller a soulevé un bon point lorsqu'il a parlé de l'objectif de la motion — et je me demande si M. McDonald s'en rend compte. Ce qu'il faut se demander, c'est ce qu'il se produira si elle n'est pas adoptée. Si c'est le cas, je vais peut-être demander à notre greffière de fournir des précisions.

Monsieur le président, comme vous le savez, j'ai soulevé plusieurs fois la question du projet de loi C-68 au sein du Comité. Vous avez dit que nous ne pouvons pas spéculer. D'accord, et on compose encore avec des hypothèses, mais si le projet de loi C-68 est renvoyé au Comité, est-ce que cela l'emporte sur les études actuelles? La greffière pourrait peut-être nous fournir des précisions quant à savoir si ce sera le cas. Les conservateurs ont soulevé un bon point.

**Le président:** Lorsqu'on reçoit un ordre de renvoi au sujet d'un projet de loi, il a préséance, un point c'est tout.

**M. Fin Donnelly:** Si le vote a lieu mercredi, ce sera renvoyé jeudi. Je demande aux libéraux s'ils comprennent cela, parce que c'est le point soulevé par M. Arnold. Le projet de loi est renvoyé au Comité et, tout dépendant du nombre de témoins que nous rencontrons et du temps qu'il faut, on pourrait y passer tout l'été.

[Français]

**Le président:** Monsieur Godin, vous avez la parole.

**M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC):** Je vous remercie, monsieur le président.

Je suis totalement d'accord sur ce que propose mon collègue dans la motion. Il y a une incertitude dans l'industrie. Il faut donc accélérer les choses afin d'encadrer le processus. Je pense qu'il faut respecter les pêcheurs, et la motion proposée va permettre d'établir un délai raisonnable pour ce qui est de fournir des réponses et de mettre des mesures en vigueur. Celles-ci vont permettre d'être efficace et faire en sorte que les pêcheurs sauront à quoi s'attendre.

• (1000)

[Traduction]

**Le président:** Monsieur Hardie.

**M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.):** La motion de Mel est très logique, mais elle exige un peu de rationalisation, une certaine simplification et elle exige de nos deux ministères qu'ils démêlent certaines choses. J'ai écouté les témoins de la côte Est — je viens quant à moi de la côte Ouest, alors la situation est un peu différente — et j'ai l'impression qu'il y a, ici, quelque chose de fondamental sur lequel il faut se pencher un peu plus. Ce n'est pas seulement la question du synchronisme entre deux ministères. Il y a des décisions fondamentales sur lesquelles il faut se pencher d'un peu plus près.

Quels problèmes tentons-nous de régler grâce aux règles qui sont actuellement en place? Y a-t-il des façons différentes de régler ces problèmes? J'ai l'impression qu'il y en a. La coordination entre les deux ministères pourrait se limiter à des solutions temporaires, à boucher les trous sur un vieux bateau. Ce qu'il faut faire, vraiment, c'est prendre un peu de recul et vraiment nous poser des questions fondamentales avant de demander à deux ministères de descendre dans ce terrier de lapin.

**Le président:** Monsieur Arnold.

**M. Mel Arnold:** Monsieur le président, je remercie les autres intervenants dans la salle de leurs commentaires.

Nous avons entendu au cours des trois premières réunions des témoignages qui nous apprennent de quelle façon la vie et les investissements des pêcheurs ont été exposés à des risques. Les pêcheurs s'exposent à des risques en pêchant sur des bâtiments qui ont été modifiés pour ensuite découvrir qu'ils ne l'ont pas été. Ils doivent dépenser beaucoup d'argent pour changer les modifications. Je ne comprends pas pourquoi les membres du Comité pourraient refuser d'adopter la motion sans mettre fin à l'étude... Mais il faut aller de l'avant afin que la vie de ces gens et leurs investissements ne soient pas mis en péril davantage par d'autres retards. Nous savons qu'il y aura inévitablement des retards en raison du temps qui sera alloué à l'étude du projet de loi C-68...

**Le président:** Monsieur Donnelly.

**M. Fin Donnelly:** Monsieur le président, je veux obtenir des précisions, et je crois que vous en aviez fourni certaines. Disons que la motion est adoptée, puis que le projet de loi C-68 est renvoyé au Comité. Qu'est-ce qui se produira?

**Le président:** Le projet de loi C-68.

**M. Fin Donnelly:** Même si nous adoptons la motion, nous ne pouvons pas la mettre en oeuvre ou l'appliquer.

**Le président:** Techniquement, nous pouvons continuer à faire ce que nous faisons. Cependant, le Comité a toujours... et, bien sûr, on respecte habituellement les conventions dans de nombreux cas. Nous passerions à l'étude du projet de loi C-68 vu qu'on donnerait la priorité à l'ordre de renvoi de la Chambre relativement à ce projet de loi précis. J'espère que c'est plus clair pour vous.

Madame Jordan.

**Mme Bernadette Jordan (South Shore—St. Margarets, Lib.):** Monsieur le président, je ne veux pas trop insister sur ce point, parce que je veux vraiment poser des questions à certains des témoins qui sont là aujourd'hui.

Il faut en discuter davantage. C'est en fait une très bonne motion, mais il faudrait peut-être y apporter certains changements. Malheureusement, nous ne pouvons pas le faire. Je ne peux pas y être favorable actuellement. Je veux vraiment qu'on revienne aux témoins qui ont fait un long voyage pour témoigner aujourd'hui.

Est-ce que M. Arnold, qui a présenté la motion, accepterait de la présenter jeudi, puisque nous pourrions en discuter durant la période consacrée aux affaires du Comité?

**Le président:** Monsieur Arnold.

**M. Mel Arnold:** Pouvons-nous être assurés que la motion sera abordée dans le cadre des affaires du Comité et qu'il n'y aura pas d'interruption causée par des votes ou d'autres dossiers?

**Des députés:** Oh, oh!

**Le président:** Silence. Bien sûr, vous vous rendez compte que, en ce qui concerne la situation que vous dépeignez, ce n'est pas moi qui peux prédire ce qui se passera et je ne suis pas prêt à le faire. Vous pouvez présenter la motion jeudi, si vous le désirez. Voulez-vous qu'on mette votre motion aux voix immédiatement?

**M. Mel Arnold:** Je préférerais qu'on mette la question aux voix immédiatement.

**Le président:** Monsieur Miller.

**M. Larry Miller:** Je demande un vote par appel nominal, s'il vous plaît.

**Le président:** Oui. Nous allons soumettre la motion présentée par M. Arnold aux voix.

(La motion est rejetée. [Voir le *Procès-verbal*])

**Le président:** La motion est rejetée et, selon l'horloge, il reste quelques minutes aux conservateurs.

Vous avez dépensé beaucoup de temps sur la motion, et je ne dis pas qu'il y a quoi que ce soit de mal à cela, ne vous méprenez pas. Il vous reste deux ou trois minutes avant que nous passions à M. Donnelly.

• (1005)

**M. Larry Miller:** Est-ce la dernière partie du temps alloué à M. Arnold?

**Le président:** À peu de chose près. Vous avez environ deux minutes, monsieur.

**M. Larry Miller:** Merci beaucoup.

Je tiens vraiment à remercier nos témoins aujourd'hui. Je pêche un peu dans mes temps libres, mais, à la base, je suis un éleveur de bovins. J'ai souvent eu à me salir les mains, tout comme vous, et je vous admire pour ça. Je sais aussi que ceux d'entre nous qui sont en affaires, peu importe le domaine, aimeraient bien plus être à la maison pour s'en occuper que de faire ce que vous faites aujourd'hui, mais c'est important que vous soyez ici. Je vous en remercie.

Je viens de l'Ontario, près des Grands Lacs. Même si nous avons une pêche commerciale, ça n'a rien à voir avec ce que vous faites de votre côté. Je n'arrive pas à comprendre toute cette question de la longueur des bâtiments. Ce devrait être une question de choix et d'utilisation... Je chasse le chevreuil et l'orignal. J'ai un permis pour chasser les deux, et l'ours aussi, si je veux ou peu importe. Peu importe si j'y vais avec ma .308 ou ma carabine de calibre 22 ou même un bâton, je ne peux tuer qu'un animal.

Quelqu'un peut-il m'expliquer pourquoi on ne laisse pas les personnes décider eux-mêmes de la longueur du bateau qu'elles utilisent? Est-ce que quelqu'un peut me l'expliquer? J'ai seulement quelques minutes, alors essayez d'être le plus bref possible.

**Le président:** Allez-y, monsieur Woodford.

**M. Eldred Woodford:** En ce qui a trait à la longueur des bâtiments, c'est toujours lié à la pêche, j'imagine, à laquelle on participe. Tout a été séparé par flottille. La taille des bâtiments est déterminée en fonction de la flottille à laquelle on appartient.

Au titre de la politique actuelle, maintenant, il y a une flottille de bâtiments de moins de 40 pieds et une flottille de bâtiments de plus de 40 pieds à Terre-Neuve. Avant la dernière modification stratégique, il y avait une flottille de moins de 35 pieds et une flottille de plus de 35 pieds. Beaucoup des bateaux dans la flottille que je représente...

Je m'excuse de dire « la flottille que je représente », parce que, en fait, je représente les deux flottilles, ceux au-dessus et ceux en dessous de 40 pieds. Je suis représentant élu du conseil côtier, et je représente des pêcheurs possédant des bateaux de moins de 40 pieds et d'autres possédant des bateaux de plus de 40 pieds.

C'est essentiellement une longueur qui permet de faire une distinction entre les deux flottilles quant aux catégories de permis pouvant être utilisés et à la quantité de poisson qu'on peut attraper. Il y avait une séparation établie entre les bâtiments de plus et de moins de 40 pieds qui concernait essentiellement la pêche côtière et la pêche extracôtière. Avant les travaux actuels du Comité relativement à la modification de la politique pour faire passer la longueur à 44 pieds 11 pouces, un grand nombre de propriétaires d'entreprises au sein de la province de Terre-Neuve-et-Labrador se sont rendu compte du changement de politique, l'ont compris et ont travaillé dans le respect de la politique actuelle afin de modifier leur bâtiment et d'en accroître la longueur de 30 ou 32 pieds à jusqu'à 39 pieds 11 pouces. Certaines personnes sur l'île ont acheté des bâtiments beaucoup plus longs que ce que la politique prévoyait et ont essayé de les modifier. Certains ont réussi, et d'autres, non. C'était une décision individuelle.

Un grand nombre de bâtiments — encore une fois un grand nombre — ont été modifiés pour respecter la politique actuelle. Des personnes ont dépensé des milliers et des milliers de dollars pour y arriver. Si le Comité décide qu'il est favorable à une politique prévoyant une longueur maximale de 44 pieds et 11 pouces, que ferons-nous avec cette importante majorité de personnes ayant déjà dépensé des milliers de dollars? Va-t-on les forcer à dépenser encore des milliers de dollars pour rallonger leur bateau? Vous savez, c'est la

taille des bâtiments qui, essentiellement, distingue les flottilles. C'est exact, non?

• (1010)

**Le président:** Monsieur Woodford, merci de la réponse.

Les cloches ont sonné, mesdames et messieurs, et il y a un vote. Nous pouvons poursuivre pendant cinq minutes, si vous voulez, pour M. Donnelly. Il faut pour ce faire obtenir le consentement unanime au titre du paragraphe 115(5) du Règlement.

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce qu'on poursuive pendant cinq minutes de plus? Je regarde si quelqu'un a une objection.

Je ne vois personne. Monsieur Donnelly, vous avez donc cinq minutes.

**M. Fin Donnelly:** Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos pêcheurs et témoins d'être là aujourd'hui.

Je viens de la côte Ouest. Nous avons des quotas individuels transférables. Il n'y a pas de distinction entre les flottilles de propriétaires-exploitants, alors nous ne bénéficions pas de ce que vous avez sur la côte Est.

Une des choses que je ne comprends pas, et ce point a été soulevé, c'est la raison pour laquelle Terre-Neuve est dans une situation différente dans le Canada atlantique. Quelqu'un peut-il m'expliquer pourquoi on parle uniquement de Terre-Neuve?

Je ne sais pas si vous voulez lever la main.

**Le président:** Monsieur Donnelly, voulez-vous poser cette question directement à quelqu'un?

**M. Fin Donnelly:** Monsieur Woodford, voulez-vous répondre?

**M. Eldred Woodford:** Je vais essayer. Je ne suis pas sûr, parce que je ne connais pas beaucoup de choses à la pêche dans le reste du Canada atlantique. J'y mène très peu d'activités. D'après ce que j'ai compris, cependant, c'est ce que m'a dit un ami en Nouvelle-Écosse qui pêche là-bas, dans le Canada atlantique et en Nouvelle-Écosse plus précisément, on appliquait la même politique qu'à Terre-Neuve jusqu'à il y a quelques années, lorsque leur industrie, en raison de la taille des bateaux, a demandé l'utilisation de bateaux plus grands pour transporter les casiers à homards.

C'est ce que j'ai compris. Corrigez-moi si j'ai tort, mais, avant ce dernier changement dans le Canada atlantique, il y avait là-bas la même politique qu'à Terre-Neuve.

Je veux être clair. Je pêche depuis 30 ans. Beaucoup de personnes pêchent depuis plus longtemps que moi. Vous devez le savoir, tous assis, ici. Cependant, vous devez bien comprendre que, d'après ce que je connais des pêches, lorsqu'il y a un désir et un besoin relativement à un changement de politique, lorsque la majeure partie des gens le soutiennent, nous avons eu très peu de difficulté au fil des ans à obtenir l'appui du MPO. Vous savez, il y a beaucoup de preuves à l'appui. Le problème, ici, c'est que la proposition sur laquelle vous travaillez n'est pas soutenue par la majorité. Elle est soutenue seulement par quelques personnes. Vous pouvez probablement tous les compter sur les doigts d'une main, peut-être deux mains, tout au plus. Nous parlons de centaines et de centaines de pêcheurs qui sont assez satisfaits de la politique actuelle. Par conséquent, je suis ici et je suis un peu confus par tout ça.

**M. Fin Donnelly:** J'ai une deuxième question, mais voulez-vous dire quelque chose, monsieur Best?



**M. Glen Best:** Je dois affirmer mon désaccord par rapport à ce que dit M. Woodford et ce qu'ils disent au sujet du fait que tout le monde n'est pas d'accord, ici. Je viens de l'île Fogo. J'ai participé à beaucoup de réunions. J'ai participé à des réunions sur les crevettes, et je fais partie de la flottille de pêche à la crevette. Je participe à des réunions sur le poisson de fond et la morue et, à chaque réunion à laquelle j'ai participé, les gens soutenaient massivement un assouplissement des règles, le jumelage, la fusion, et d'autres...

**M. Eldred Woodford:** C'est un enjeu différent.

**M. Glen Best:** Ce n'est pas un enjeu différent. Vous pouvez compter...

**M. Eldred Woodford:** Oui, ce l'est...

**M. Glen Best:** ... sur les doigts d'une main...

**Le président:** D'accord...

**M. Glen Best:** J'ai participé à des réunions sur la morue — je pars de l'île Fogo — et tout le monde dans cette salle voulait qu'on change la politique quant au jumelage et à la longueur des bâtiments.

**M. Eldred Woodford:** C'est différent.

**M. Glen Best:** Vous dites que le changement n'est pas voulu. On veut du changement. Il y a un paquet de personnes qui veulent du changement parce que le statu quo ne fonctionne pas. Notre industrie est vieille. Elle est composée de personnes âgées. Je ne devrais pas dire des « personnes âgées », mais parler des personnes plus âgées... Les gens qui participent actuellement sont âgés, et il n'y a pas de jeunes qui peuvent prendre la relève.

Si tout fonctionne si bien, où est le résultat final? Le résultat final, c'est qu'il n'y a plus de jeunes qui viennent dans l'industrie. Si on n'apporte pas de changement, d'une façon ou d'une autre, nous aurons de gros problèmes.

**M. Fin Donnelly:** Monsieur Smith, je crois que vous voulez répondre vous aussi.

**M. Keith Smith:** Je voulais ajouter quelque chose au commentaire de M. Woodford.

Je représente 206 intervenants de la baie Trinité. Je parle de personnes qui ont des bateaux de moins de 40 pieds. Ce n'est rien de nouveau pour moi. C'est un sujet dont j'ai eu vent parce que j'étais président du comité responsable du crabe il y a deux ans, lorsque j'ai dit les choses très clairement... on a obtenu plus de 90 %, les deux fois, et tout le monde en a discuté.

Écoutez, tout le monde dit qu'on a besoin de bateaux de 44 pieds et 11 pouces. Eh bien, lorsque j'ai commencé en 1979, il y avait deux bateaux de 50 pieds à Heart's Content. La capacité de transport de ces bateaux était d'un maximum de 45 000 livres. Nous avons des bateaux de 39 pieds et 11 pouces dans la baie Trinité actuellement pouvant transporter bien plus de 100 000 livres de cargaison, ce sont d'immenses bateaux... je ne vois pas où est le besoin, et je représente seulement la majorité. Comme je l'ai dit, je ne me suis jamais

présenté dans une réunion pour faire valoir des intérêts personnels. Je représente 206 personnes ou plutôt — puisque certaines personnes ont combiné leurs affaires — 206 entités et ils affirment clairement que les choses doivent rester telles qu'elles sont.

•(1015)

**Le président:** Une question très rapide, monsieur Donnelly. Nous avons peu de temps.

**M. Fin Donnelly:** Je n'ai pas de temps pour ma deuxième question. Je vais tout simplement demander à M. Greenham s'il veut intervenir pour le mot de la fin.

**M. Collin Greenham:** Oui, j'aimerais dire quelque chose, ici, monsieur le président.

Ces nouveaux bateaux de 39 pieds et 11 pouces qu'ils construisent et qui ont 28 pieds de largeur ou peu importe, ce sont comme des boîtes. La consommation de carburant de ces bateaux n'a aucun sens. Je crois que c'est quelque chose comme 25 gallons l'heure. Ces bateaux sont très dispendieux à faire fonctionner. Nous avons une abondance de bateaux de 44 pieds et 11 pouces autour de l'île qui étaient trop petits pour pêcher la crevette. Lorsque les changements ont été apportés aux politiques sur les bâtiments, ceux qui avaient les bateaux de 44 pieds et 11 pouces ont obtenu des permis de pêche à la crevette et sont passés à des bateaux de 65 pieds. Cependant, il y a une abondance de ces bateaux de 44 pieds et 11 pouces actuellement à Terre-Neuve, ils sont en mouillage, et ils respectent déjà les exigences du Bureau canadien d'inspection, et on peut les obtenir pour une fraction du prix.

On peut prendre un bateau en fibre de verre qui est prêt à aller à la pêche et qui respecte les normes du Bureau canadien d'inspection de Transports Canada pour 100 000 \$. Ce serait beaucoup plus sécuritaire comme bateau pour aller pêcher. Vous savez, nous avons tous les mêmes permis pour le poisson de fond, en zone côtière et en zone extracôtière, la zone 2J3KL. Nous avons le même permis de pêche au poisson de fond. Je peux prendre le large et pêcher du turbot. Il n'y a rien de mal à cela. Pourquoi ne pas me donner un bateau qui pourrait faire en sorte que je suis un peu plus en sécurité? Permettez-moi d'obtenir un des bateaux de 44 pieds et 11 pouces afin que je puisse l'utiliser pour aller pêcher. Je pêche ce poisson depuis trois ans. Rien ne change.

**Le président:** Monsieur Greenham, merci beaucoup de votre commentaire.

Messieurs, je n'aime pas avoir à faire cela, mais je dois mettre fin à la réunion en raison des votes à la Chambre. Je m'excuse sincèrement, mais nous avons pu entendre vos témoignages et nous en tiendrons compte. Merci d'être venus d'aussi loin. La discussion a été très fructueuse.

Voilà qui termine la réunion. Le vote se tient dans de 15 à 20 minutes, alors nous devons arrêter. Merci à tous. La séance est levée.





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>